

le monde heβδο Libertaire

Organe de la FÉDÉRATION ANARCHISTE adhérente à l'I.F.A. N°553 JEUDI 13 DÉCEMBRE 1984 8,00 F

APRÈS LE TCHAD, LA NOUVELLE-CALEDONIE LE COLONIALISME FRANÇAIS DE NOUVEAU A L'ÉPREUVE



RADIO-LIBERTAIRE AUX ARRÊTS DE RIGUEUR

Dix jours au piquet !
Samedi, la Voix sans maître
rassemblait 2 000 auditeurs
pour réaffirmer : On
continue !
PAGE 7

LE PEN EN GRÈCE « VIVE L'E.P.E.N. »

Il rencontre l'extrême
droite grecque pour
la réhabilitation des
colonels : 7 anarchistes
en prison !
PAGE 9

CREUSOT-LOIRE... ...MATCH NUL ?

Face à la curée
marchande et politicienne,
les travailleurs concernés
pourront-ils
obtenir des emplois ?
PAGE 11

(1) Dont le mars
présentant du Front
l'Assemblée territoriale.

Fp 2520

liste des permanences des groupes f.a.

- **LOIRE**
Groupe « Nestor-Makhno » de Saint-Etienne : permanences tous les mardis à partir de 19 h 30, salle 15 bis C.N.T.-L.P., Bourse du travail, cours Victor-Hugo, à Saint-Etienne.
- **LOIR-ET-CHER**
Liaison Blois : permanence le jeudi de 18 h à 22 h, au 24, rue Jean-de-La-Fontaine, appt. 57, Blois, tél. 74.26.02.
- **LOT-ET-GARONNE**
Groupe d'Agen : permanences de 14 h à 16 h, les 1^{er} et 3^e samedis de chaque mois, au 64, rue de l'Angle-droit, 47000 Agen.
- **MAINE-ET-LOIRE**
Groupe d'Angers : permanences tous les vendredis, de 18 h à 19 h, à la librairie La Tête en bas, 17, rue des Poëliers, à Angers.
- **MANCHE**
Groupe de Cherbourg : permanences tous les jeudis, de 18 h 30 à 20 h, au G.R.E.L., 20, rue de l'Abbaye, à Cherbourg.
- **NORD**
Groupe de Lille : permanences tous les mercredis (excepté pendant les vacances scolaires) au restaurant universitaire du Pont-de-Bois (Villeneuve-d'Ascq), de 12 h à 13 h 30.
- **PYRÉNÉES-ORIENTALES**
Groupe « Puig-Antich » de Perpignan : permanences tous les 1^{er} dimanches du mois, au Marché aux Pucés de Perpignan (table de presse).
- **RHÔNE**
Groupe de Lyon : permanences le 1^{er} et 3^e mercredi de chaque mois, de 20 h à 21 h, au 13, rue Pierre-Blanc, Lyon.
- **SARTHE**
Groupe « Marie-Louise-Berteri » du Mans : permanences tous les mercredis, de 18 h à 20 h, à la Maison des associations, rue d'Arcole, Le Mans.
- **SOMME**
Groupe d'Amiens : permanences tous les mardis de 19 h à 20 h, salle Dewailly, 80000 Amiens. « Germinal », c/o B.P. n°7, 80330 Longueau.
- **VAR**
Groupe « Région toulonnaise » : le samedi de 15 h 30 à 18 h, au Centre d'études et de culture libertaires, cercle Jean-Rostand, rue Montebello, Toulon.
- **VIENNE**
Liaison Poitiers : permanences tous les dimanches sur le marché de la Z.U.P. des Couronnes, Poitiers, de 11 h à 12 h.

• RÉGION PARISIENNE

- PARIS**
- Groupe « Louis-Bertho-Lepetit », Paris 1^{er} : permanence au Cercle Garcia-Lorca, 15, rue Gracieuse, 75005 Paris, chaque 1^{er} lundi du mois.
 - Groupe « Varlin », Paris 15^e : permanences le vendredi, de 19 h à 20 h, au métro Saint-Michel, et le mercredi, de 17 h 30 à 18 h 30, au métro Convention.
 - Groupe « Louise-Michel », Paris 18^e : permanence le vendredi, de 18 h 30 à 20 h, au 10, rue Robert-Planquette, 75018 Paris.
 - Groupe « Voline », Paris 20^e : permanence le jeudi à 20 h 30, au 26, rue Plat, 75020 Paris.
- BANLIEUE**
- **SEINE-ET-MARNE**
Groupe « Sacco-et-Vanzetti » : permanences tous les mercredis de 15 h à 18 h et les dimanches, de 10 h à 12 h, au 1 bis, rue Emilie, 77500 Chelles.
 - **HAUTS-DE-SEINE**
Groupe Fresnes-Antony : permanences le samedi de 10 h à 12 h et le dimanche, de 10 h à 13 h, au 34, rue de Fresnes, 92160 Antony, tél. 668.48.58.
 - **VAL-D'OISE**
Groupe « Kropotkine » d'Argenteuil : permanences les 2^e et 4^e samedis de chaque mois, de 15 h à 18 h, au local de l'A.P.K., 32, rue Ary-Sheffer (au fond du chemin, à droite), 95100 Argenteuil.

Permanence du Secrétariat aux relations intérieures :
le samedi de 14 h 30 à 18 h,
145, rue Amelot, 75011 Paris (m° République)
tél. : 805.34.08

Abonnez vous !

LE MONDE LIBERTAIRE
Rédaction-Administration
145, rue Amelot 75011 Paris, tél. 805.34.08.

TARIF	France	Sous plus fermé	Etranger
3 mois 13 n°	85 F	95 F	120 F
6 mois 25 n°	155 F	180 F	230 F
1 an 50 n°	300 F	335 F	420 F

Abonnement de soutien : 350 F Règlement à l'ordre de Publico

BULLETIN D'ABONNEMENT
à retourner au 145 rue Amelot 75011 Paris (France)

Nom Prénom

N° Rue

Code postal Ville

A partir du n° (inclus les n°s)

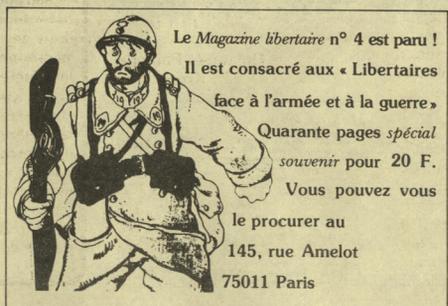
Abonnement Règlement
 Chèque postal la poste au bulletin
 Pour tout changement timbre poste

éditions

- **AGENDA**
Le voilà enfin ! Le premier agenda du *Monde libertaire* est en vente à la librairie du M.L. pour le prix de 50 F (prix de soutien : 70 F). Vous y trouverez : d'utiles adresses, des repères historiques, des conseils bibliographiques, des dessins inédits de Carali, Hugot, Pichon, Edika... Adressez vos commandes à la librairie du Monde libertaire, 145, rue Amelot, 75011 Paris, en joignant un chèque à l'ordre de « Publico ».

• CARTES POSTALES

Le groupe du 3^e arrondissement a édité une série de sept cartes postales sur les thèmes suivants : « La liberté d'expression », « L'Armée », « L'Education », « La religion », etc. Elles sont disponibles à la librairie du Monde libertaire au prix de 10 F la série et de 7 F au-dessus de 5 exemplaires.



• AFFICHE



• BADGE

Le groupe Paris 3^e a édité un badge (38 mm) contre le racisme, en blanc ou en jaune. Son prix : 6 F l'unité ou 4 F pour 10 exemplaires et plus.



• « VOIE LIBRE »

Le deuxième numéro de *Voie libre*, organe anarcho-syndicaliste des transports vient de paraître. Il est en vente à la librairie du Monde libertaire, au prix de 6 F. Prix de l'abonnement pour 10 numéros : 50 F. Abonnement de soutien à partir de 80 F. Faites parvenir vos demandes d'abonnement ou vos articles à l'attention de *Voie libre*, 145, rue Amelot, 75011 Paris. Libellez vos chèques à l'ordre de Lamirand, C.C.P. n°2 211 856 X, Paris.



communiqués

- **SAUMUR**
Un groupe vient de se former. Le « divin enfant » s'appelle Alcane et son objectif est bien sûr de défendre et propager les idées libertaires. Pour nous contacter, écrire à : Alcane, P. & T. Saumur-Volney, 49400 Saumur.

• LILLE

Située 38, rue Jules-Guesde, à Lille (métro Wazemmes), la librairie associative L'Idée libre ouvre ses portes. Fruit d'un accord local entre la Fédération anarchiste et la Libre Pensée, elle offre un large choix de livres, de brochures et de journaux anarchistes, etc. Permanence : tous les dimanches de 9 h à 13 h (pour les autres jours d'ouverture, téléphoner au [20] 57.37.06). Soutien financier : E. Dussart, C.C.P. n°7 269 40 X, Lille (à envoyer au groupe F.A., B.P. 4, 59651 Villeneuve-d'Ascq cedex).

• CAEN

Le groupe de Caen informe les lecteurs du *Monde libertaire* qu'il tient toutes les semaines une table de presse au restaurant universitaire B., le mercredi, de 11 h 30 à 13 h 30.

• LILLE

Le groupe de Lille tient ses permanences tous les mardis (excepté pendant les vacances scolaires), de 12 h à 13 h 30, au restaurant universitaire du Pont-de-Bois (Villeneuve-d'Ascq). Pour tout contact : F.A., B.P. 4, 59651 Villeneuve-d'Ascq cedex (tél. : (20) 57.37.06).

• NANTES

Le groupe de Nantes tient provisoirement ses permanences lors de la vente du M.L., tous les samedis, de 11 h à 12 h 30, au marché Talensac.

débats

• CHELLES

Le groupe Sacco et Vanzetti présentera le samedi 15 décembre, à 20 h 30, le film de Bernard Baissat « Ecoutez les Bourses du travail ».

La projection sera suivie d'un débat à propos de « l'influence des anarchistes dans le mouvement ouvrier, leur participation active aux Bourses du travail et à la C.G.T. ». Projection et débat au local du groupe : 1 bis, avenue Emilie, 77500 Chelles (près de la gare S.N.C.F.).

• PARIS

Le groupe Eugène-Varlin organise une série de cours sur le thème « L'Autogestion », à partir de 20 h, au patronage laïc, 72, avenue Félix-Faure, Paris 15^e (métro Boucicault). Au programme : Vendredi 14 décembre : « Les "tentatives" autogestionnaires ». Vendredi 21 décembre : « Le fédéralisme ».

sommaire

PAGE 2 : Activités des groupes F.A. — PAGE 3 : Editorial. Nouvelle-Calédonie — PAGE 4 : En Bref. Bella en lutte. « Otages » en prison — PAGE 5 : « Convergence 84 ». Corse. La pilule du lendemain — PAGE 6 : Les quotas laitiers. La politique agricole de la communauté — PAGE 7 : Radio-Libertaire expulsée de la bande F.M. ? — PAGE 8 : Le conseil national de l'O.L.P. Les mineurs anglais. Les syndicats en U.R.S.S. — PAGE 9 : Informations internationales — PAGE 10 : Archives : les lois scélérates de 1894 — PAGE 11 : Cinéma, livres, chanson française, programme R.-L. — PAGE 12 : Le droit d'asile en France. Extradition de Enrico Fedele. Creusot-Loire.

POUR VOS DISQUES, POUR VOS LIVRES
PENSEZ A LA...

**LIBRAIRIE
PUBLICO**

OUVERTE DU MARDI AU SAMEDI
DE 10 H 30 A 19 H

Rédaction-Administration : 145, rue Amelot, Paris 11^e
 Directeur de publication : Maurice Joyeux
 Commission paritaire n°55 635
 Imprimerie : Roto de Paris, 24, rue des Rigoles, Paris 20^e
 Dépôt légal 44 149 — 1^{er} trimestre 1977
 Routage 205 — Publi Routage
 Diffusion SAEM Transport Presse

NOUVELLE-CALÉDONIE LA VÉRITABLE INDÉPENDANCE

GÉOGRAPHIQUEMENT et culturellement, la Nouvelle-Calédonie s'intègre à un vaste ensemble de populations dispersées dans le Pacifique Sud, entre le tropique du Capricorne et l'Equateur, qui ont vécu sous diverses dominations étrangères et qui, pour la plupart, ont accédé à l'indépendance à une date récente : entre 1970 et 1979, les îles Salomon et Fidji, la Nouvelle-Guinée et le Vanuatu (ex-Nouvelles-Hébrides) ont repris leur souveraineté. Seules Wallis, Futuna et la Nouvelle-Calédonie demeurent sous la botte coloniale française.

C'est donc bien la question de l'indépendance que soulève le problème calédonien : il faut que la France parte de l'île, et le plus vite possible ! Mais il ne s'agit pas de s'arrêter là, au risque de retomber dans le travers auquel se sont jusqu'ici heurtés tous les processus de décolonisation et qui ont chaque fois débouché sur la création d'un

nouvel Etat et sur une nouvelle oppression.

Dans le Pacifique Sud, de multiples Etats sont nés à la suite du départ des vieilles puissances colonialistes et cette division étatique ne peut que faire le jeu des multinationales et de l'impérialisme (d'où qu'il vienne) qui se trouvent en position de force face à des structures économiques et politiques parcelisées et isolées.

Il faut donc que la Nouvelle-Calédonie conquière son indépendance... mais une indépendance véritable qui ne permette pas qu'une nouvelle fraction remplace la domination coloniale par une autre. Il faut, sans tarder, que les monopoles commerciaux régissant les échanges économiques du territoire soient levés, ce qui permettrait un développement agricole et industriel autonome. Que les ségrégations raciales soient abolies, laissant libre cours au développement autonome des différentes ethnies de l'île, et sans domi-

nation aucune des uns sur les autres. Que les terres et les instruments de production soient redistribués aux travailleurs, garantissant ainsi une meilleure gestion des besoins locaux. Qu'une coordination de type fédéral des rapports intérieurs entre la production et la consommation donne enfin l'autonomie aux tribus selon leurs droits coutumiers, ainsi qu'aux diverses communautés de l'île. Ses simples principes, liés à l'instauration du communisme anarchiste, suffiraient à redonner une harmonie à cette île déjà paradisiaque.

Roland et Philippe
Gr. Kropotkine



LES DERNIÈRES CARTOUCHES COLONIALES

VINGT-quatre heures après l'appel d'Edgard Pisani, nouveau haut commissaire en Nouvelle-Calédonie, neuf morts ont terni l'accalmie tant souhaitée sur le territoire. La tension reste vive, bien que les mesures prises par le gouvernement aient légèrement apaisé les esprits. Même si le calme revient en Nouvelle-Calédonie, les problèmes posés par la colonisation reste une entrave de premier plan au libre développement des peuples.

Les mesures gouvernementales

Nous ne sommes pas loin du temps où les *Nouvelles calédoniennes* et le *Monde libertaire* se sont violemment opposés par articles et communiqués interposés. A cette époque, nous faisons déjà état des lacunes importantes de la politique française en Calédonie. Dans le M.L. n°551 et dans les articles précédents, nous indiquions que les mesures prises par le secrétariat aux D.O.M.-T.O.M., après les occupations de terres de mars dernier, étaient bien insuffisantes face aux attentes des diverses communautés vivant sur l'île. Le statut de M. Lemoine (visant à une plus grande autonomie du territoire et maintenant la mainmise sur le nickel, organe vital de l'économie territoriale), suivi du référendum, unique représentation du droit à l'autodétermination reconnu par l'administration française pour 1989,



Barrage kanak.

relevait plus de la mascarade humoristique que d'une politique de décolonisation.

Après les événements qui ont suivi les élections territoriales du 18 novembre dernier, le gouvernement a été acculé à prendre ses responsabilités vis-à-vis de la communauté kanak. Un planning des rencontres avec toutes les représentations politiques existant sur le territoire a été arrêté pour enfin déboucher sur une accélération forcée du processus d'autodétermination en Nouvelle-Calédonie.

La mutation de M. Pisani en Calédonie relevant directement de l'autorité du Premier ministre doit indiquer dans les esprits l'intérêt que porte le gouvernement à ce territoire. Néanmoins, la Nouvelle-Calédonie n'étant pas la seule colonie assujettie par la France, la question reste entière de savoir si d'autres victimes ne seraient pas nécessaires ailleurs pour que la France y apporte toute sa considération.

Le face-à-face Pisani-F.L.N.K.S.

Depuis sa nomination en Nouvelle-Calédonie, Edgard Pisani se trouve confronté à une situation bien délicate. Ménager la chèvre et le chou risque fort de mettre du piment dans la sauce déjà bien relevée de la salade calédonienne.

Dès 1981, le gouvernement nous a habitués à une politique bien particulière : un homme

pour une situation. Mauroy a symbolisé le changement et la rigueur, Fabius est chargé de la réconciliation nationale, et maintenant Pisani devient démineur de la bombe calédonienne. Pour ces hommes dont la réelle mission est de servir de fusibles au président de la République François Mitterrand, une seule politique, celle du coup par coup.

Le mardi 4 décembre, lors des informations télévisées de la R.F.O. (télévision calédonienne) M. Pisani a lancé un appel à la décolonisation. Le ton grave et académique utilisé devait persuader tout Calédonien de la bonne reprise en main de la situation. Cependant, le paternalisme de Pisani n'a pu, dans l'immédiat, détendre les querelles de la grande famille politique du territoire.

Lors d'affrontements entre indépendantistes et Caldoches dans la nuit du mercredi 5 au jeudi 6 décembre, dix personnes ont trouvé la mort. De plus, à l'heure où nous écrivons ces lignes, le siège de la ville de Thio (1) tenu par les indépendantistes coupe toujours ses habitants du reste du territoire.

Il demeure donc assez probable que l'autorité de papa Pisani devra, dans les jours qui viennent, être démontrée par une utilisation théâtrale des 3 000 gendarmes et C.R.S. occupant l'île.

Guerre coloniale guerre d'intérêts

Aujourd'hui, il n'est secret pour personne que si colonisation il y a, c'est parce qu'intérêts il y a. Cependant, nous pouvons être surpris par le discours tenu par le secrétaire aux D.O.M.-T.O.M. accu-

Editorial

CINQ cents policiers en armes, quartier bouclé, hommes en noir, bottés, matraque à la main qui remontent les ruelles, poussant la population devant eux... Terreur, humiliation de ceux qui, mains en l'air, sont fouillés sous toutes les coutures avant d'être jetés au fond des cars grillagés... Cris : « Ta gueule, négro ! », coups... collaborateurs qui dénoncent celui qui a trouvé refuge sous un escalier ou dans une cave ! Rire gras de la soldatesque !

Non, il ne s'agit pas là de mesure préventive avant une « protesta » au Chili, ni d'une rafle dans un ghetto noir de Soweto. Il s'agit d'une simple opération coup-de-poing dans le quartier de la Goutte-d'Or, à Paris. Aussi simple, aussi banale que la rafle des Juifs en 1942 par la police française... Ce jeudi 6 décembre, plus de 800 personnes ont été gardées sous contrôle tout l'après-midi et 250 ont été conduites au quai des Orfèvres. En fin de compte, cette opération n'a abouti qu'à une vingtaine d'interpellations.

Sous prétexte de « lutte anti-drogue », le gouvernement socialiste donne le feu vert à des descentes racistes de sa police dans les quartiers prolétaires de la capitale. Un millier de personnes ont été ainsi embarquées uniquement parce que leur faciès ne correspondait pas à la normalité admise.

On assiste à un consensus total entre majorité et opposition sur la question de l'immigration. Le Pen gueule, Chirac planifie et Mitterrand lâche ses flics... Paris, « capitale de l'insécurité », devient peu à peu « bleu marine ». Dernièrement, Georgina Dufoix déclarait que le gouvernement socialiste ferait une grave erreur en attaquant l'opposition sur le terrain de l'immigration, par risque de se couper de l'électorat raciste. Georgina Dufoix vient d'être nommée porte-parole du gouvernement. Sans commentaire.



MM. Pisani et Fabius.

sant un déficit sur la gestion de la Nouvelle-Calédonie. Si l'administration française supporte un déficit dû au rattachement de ce territoire, si le ministère de l'Intérieur est obligé d'assumer les rapports de force de la pression coloniale, et si enfin le ministère des Affaires étrangères se heurte à une hostilité diplomatique dans le Pacifique en vertu de sa politique, pourquoi le gouvernement et les partis politiques font-ils tant de manières pour laisser la Calédonie indépendante ?

Voilà une question qui, jusqu'à aujourd'hui, n'a guère interrogé les médias. Nous avons déjà indiqué, dans le *Monde libertaire*, que l'activité économique de l'île était axée sur le nickel qui représente 99% des exportations de la Nouvelle-Calédonie. Nous savons également que la Société du nickel est gérée par le ministère des Finances français, mais aussi, et surtout, par le baron de Rothschild, milliardaire célèbre qui, en ce qui le concerne, n'est

pas tenu d'investir dans le développement d'un pays qu'il pille à loisir.

De là, nous pouvons nous interroger sur la protection qu'un gouvernement de gauche offre à son « ennemi héréditaire », le grand capital. Car il paraît évident que ce ne sont pas les intérêts de quelques fachos du R.P.C.R. et le devenir de la communauté blanche qui préoccupent tant nos dirigeants. Bien des exemples pratiques dans le passé suffiraient à le démontrer.

De plus, si nous devons y inclure le racket pratiqué par Air-France, par l'intermédiaire de sa filiale U.T.A. (grâce au monopole établi sur la navigation aérienne de l'île), il n'y a plus de doute, ce sont bien les intérêts de l'impérialisme français qui sont en jeu dans l'affaire de la Calédonie !

Gr. Kropotkine

(1) Dont le maire est l'unique représentant du Front national élu à l'Assemblée territoriale.

en bref...en bref..

• Devant l'intransigeance de la direction de la F.N.A.C., les salariés, soutenus par les organisations syndicales C.G.T. et C.F.D.T., se battent depuis le 17 novembre 1984 pour la reconduction de l'accord salarial signé en octobre 1982. En effet, la dénonciation de cet accord, signé avec A. Essel, redouble les inquiétudes du personnel quant aux orientations de la nouvelle direction générale : sanctions disciplinaires et référés sont les seules réponses de celle-ci. « Oxygène dans la tête », dans tous les médias, mais régression sociale, absence de concertation et dangereuse mutation commerciale, sont les réalités d'aujourd'hui pour tout le personnel et par conséquent pour la clientèle.

• La Ligue des droits de l'homme nous communique qu'elle tient à réaffirmer, face à la campagne qui se développe dans le pays, sa volonté de ne voir en aucun cas remettre en question l'abolition de la peine de mort. La Ligue demande au gouvernement de ratifier le protocole additionnel à la Convention européenne qu'il a signé, et l'invite à soutenir les initiatives prises par les Nations unies pour l'élaboration d'un protocole de même nature sur le plan mondial.

• Le congrès de l'Union pacifiste de France (U.P.F.) s'est déroulé à Paris, les 24 et 25 novembre 84. L'U.P.F. dénonce le gaspillage que constitue le budget de la Défense et la production d'armements, secteur inflationniste et créateur d'emplois. Elle demande la reconversion de l'industrie d'armement. Elle dénonce le climat de tension entre les deux blocs, et les conflits dans le tiers monde exacerbés par les puissances industrielles. Elle se prononce pour un désarmement unilatéral et total. Elle appelle toutes les composantes du mouvement pacifiste à se mobiliser pour le retrait des ordonnances de 1959 (réquisition de la population même en temps de paix). Enfin, l'U.P.F. réaffirme son soutien à tous les pacifistes victimes de la répression, que ce soit à l'Est ou à l'Ouest.

LIBÉREZ LES OTAGES !

Le 15 novembre, une rafle policière, à Ville-neuve-d'Asq a abouti à l'arrestation de six personnes. Les flics, cavalcant toujours après Action directe, en ont profité pour s'attaquer aux responsables du journal *Otages*, outil pour l'expression des détenus qui luttent.

Dominique Lemaire, directrice de publication, est présentée par la police comme étant en fuite alors qu'elle était présente à Toulouse lors de la quinzaine contre l'enfermement, à des débats qui réunissaient plus de 300 personnes.

Une fois de plus, l'Etat cherche à criminaliser tous ceux qui sont solidaires des prisonniers en lutte. Il est évident que cette répression est aussi un règlement de compte avec un groupe de militants qui se sont investis avec efficacité lors des récentes manifestations dans les prisons françaises. Les locaux d'*Otages* ont été saccagés et le matériel saisi. Affaire à suivre.

Gil

BELLA : SUITE ET FIN ?

AINSI que nous le présagions lors de notre première information sur Bella (voir le *Monde libertaire* n°543, du 4 octobre), le verdict fatal tant redouté par les travailleurs et travailleuses est tombé : le 19 novembre, le tribunal de commerce a confirmé les 315 licenciements, après avoir renvoyé quatre fois l'affaire.

Nous n'avions pas le 4 octobre de boule de cristal, mais ce triste dénouement est la suite logique du processus lié à l'économie capitaliste : dépôt de bilan en 1982, 560 licenciements ; redémarrage avec 315 personnes, un nouveau patron, de nouveaux locaux financés par la municipalité. Injection de fonds publics (110 millions de francs) dans l'entreprise qui est elle-même intégrée au groupe Berchet, utilisation de ces fonds pour renflouer le groupe, au détriment de l'usine de Perpignan ; dépôt de bilan en 1984, refus

Le 27 septembre : blocage de la route de Narbonne le matin, sitting l'après-midi devant la préfecture, bombage et intervention des G.R.S. qui dispersent l'attroupement.

Le 2 octobre : dans la nuit, la porte du syndicat est bombée à la peinture rouge (« Bella vivra »), ainsi que les parcmètres du boulevard, qui sont en même temps obstrués à la soudure à froid. L'après-midi, les studios de F.R.3 sont occupés pour protester contre la « rétention » de l'information au sujet de Bella. Le directeur déclare : « Ce n'est



Conférence de presse du 21 septembre 1984, la poupée montrée a été fabriquée à Hong Kong par Berchet et porte le label « Made in France ».

des pouvoirs publics de s'ingérer dans la gestion de fonds privés — pas de véritable contrôle sur l'utilisation de l'argent versé pour Bella. Refus de ces mêmes pouvoirs publics de réinjecter un seul centime en 1984, même au profit des travailleurs, refus de négocier avec l'intersyndicale, liquidation et licenciements prononcés par la bourgeoisie locale — les juges du tribunal de commerce figurent parmi les commerçants les plus riches de la ville —, dont le seul souci fut de préserver le sacro-saint ordre social, en accord sur ce point avec les autorités gouvernementales représentées par le préfet Miguet (1).

De l'action directe

Saluons au passage l'action, quasi quotidienne, des Bella. La volonté des travailleurs et des travailleuses est de montrer — encore aujourd'hui — à la population la réalité de leur combat : tous les jours, ou presque, ils sont dans la rue.

Le 25 septembre : blocage du pont de Larminat par un déversement de têtes de poupées en flammes, ainsi que la traditionnelle colle. Distribution de tracts.

Le 26 septembre : même chose devant la Maison du tourisme. Cette fois-ci, les choses tournent mal : une intervention policière envoie trois travailleurs à l'hôpital. Bombages, distribution de tracts en ville...

rapide de la C.G.T. sur l'incontrôlabilité du marché ne doit pas nous tromper. Des poupées, il s'en vendra toujours, quels que soient ceux et celles qui les vendent.

Des problèmes existent-ils avec le réseau commercial ? Les entreprises étrangères importent-elles plus facilement que les Bella n'exportent ? Ces problèmes, s'ils existent, ne sont pas des obstacles au fonctionnement en autogestion ; ils sont des obstacles au fonctionnement tout court. Ils doivent être pris à bras-le-corps par des travailleurs et travailleuses conscients de leurs forces.

Violences policières

Le 5 octobre : première audience mouvementée au tribunal de commerce. Les juges reportent la séance au 9 octobre.

Les 6 et 7 octobre : bal et journées « portes ouvertes ». Participation importante de la population, surtout pour l'achat de poupées.

Le 9 octobre : Bauchet est absent, malgré la convocation. Report de l'audience au 12 octobre.

Le 11 octobre : les Bella occupent l'Hôtel des impôts pour « dénoncer le gâchis social et financier Berchet-Bella, qui a bénéficié des fonds de l'Etat à partir d'impôts payés également par les salariés de Bella en tant que contribuables ». Intervention des forces de police, poursuite dans les couloirs, gaz lacrymogènes ; le délégué C.G.T., qui se débat, est expulsé ; le délégué C.F.D.T., venu à la rescousse, est légèrement blessé. Une fois encore, la réponse se fait sous forme de répression.

Le 12 octobre : jugement reporté d'une semaine. Les pouvoirs publics ne se sont toujours pas prononcés, notamment le C.I.R.I. qui reste silencieux.

Le 14 octobre : un communiqué de l'intersyndicale demande au préfet de laisser ses matraques au vestiaire et d'engager les pouvoirs publics à ouvrir une table ronde.

Le 16 octobre : opération « escargot » en ville, une vingtaine de voitures et un appareil élévateur portant la banderole des Bella provoquent un embouteillage monstre.

Comité de soutien

Le 17 octobre : conférence de presse de l'intersyndicale à l'usine et réaffirmation de son opposition à un seul licenciement, même si la liquidation est prononcée.

Un appel paraît dans la presse du 18 octobre pour la constitution d'un comité de soutien réunissant tous ceux qui veulent aider concrètement les Bella dans leurs luttes. Une vingtaine de militants libertaires se rendront à la première réunion de ce comité le 22 octobre, pour y constater que les lignes étaient déjà tracées à l'avance (convoquée par un militant de la L.C.R., elle était largement occupée par le P.C.F., allié de circonstance), qu'il n'était pas question de prendre en compte de réelles propositions d'action (telles que celles de la grève

générale du département, par exemple). Son but : faire signer une pétition et organiser une fête de soutien.

Alors que le texte faisait mention d'un « appel à la constitution », nous constatons que le comité est déjà constitué et encadré. Une liste de personnalités politiques et culturelles forme le groupe signataire officiel, auquel devraient s'ajouter par la suite les noms des personnes intégrant le comité. Nous ne vîmes jamais aucun nom supplémentaire dans la presse, ce qui ne prouve pas qu'il n'y en eut pas, mais que les signatures étaient soigneusement filtrées. Nous ne vîmes jamais non plus les personnalités politiques et culturelles en question dans les manifestations ou à l'usine pour « aider concrètement les Bella dans leur lutte ».

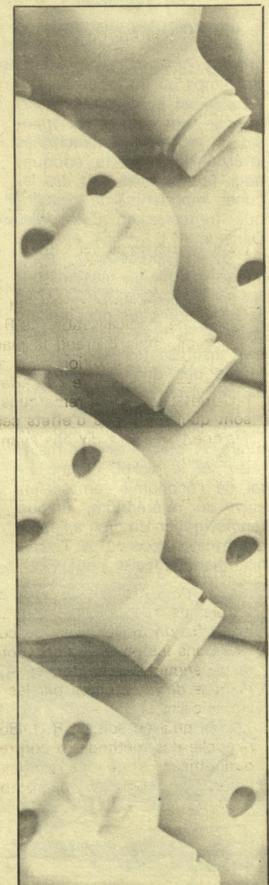
En revanche, si la pétition recueillait plusieurs milliers de signatures, ce fut grâce à l'acharnement des ouvrières elles-mêmes qui, dans la rue — nous en sommes témoins —, sollicitaient la population à chaque occasion. Quant aux moyens financiers de ce comité, créé pour aider les Bella, il les reçut directement de la vente militante des poupées !...

(Suite au prochain numéro.)

Gr. de Perpignan

(1) Les Bella connaissent maintenant un par un les C.R.S., armés jusqu'aux dents, chargés de les matraquer.

(2) Le secrétaire de l'U.D.-C.G.T. n'a-t-il, sans doute, pas pris le temps de lire Antonette ; on y apprend que sur 1 050 S.C.O.O.P. actuelles, un tiers sont à l'initiative de la C.G.T. et se portent très bien.



A PROPOS DE « CONVERGENCE 84 »

UN journaliste de *Libé*, un certain soir, et une journaliste du *Canard*, cette semaine, se sont appliqués à titrer « Divergence 84 ». Si on voulait ne retenir que le côté négatif de Convergence, on pouvait le faire aussi. Mais on n'y a pas participé pour le plaisir d'en tirer du négatif...

En vrac

Quand nous allions aux réunions, l'idée que nous avions les uns et les autres de cette initiative variait d'une semaine à l'autre. Mais on y retournait pour y faire « quelque chose », persuadés que la volonté de « vivre ensemble avec nos ressemblances quelles que soient nos différences » était importante.

Si on m'avait demandé mon avis, j'aurais même supprimé carrément les différences. L'expression paraissait bien un peu vague mais c'était un commencement. Nous avons compris, après l'avoir entendu raconter avec chaleur, que les immigrés, et leurs enfants nés ici, souhaitaient avoir non seulement les mêmes droits que les Français, mais aussi le droit de vivre « comme tout le monde » ; le droit à la dignité revenait souvent dans les propos. En somme, ce que pourraient également demander les gens des « quartiers » quels qu'ils soient, même s'ils ne sont pas immigrés.

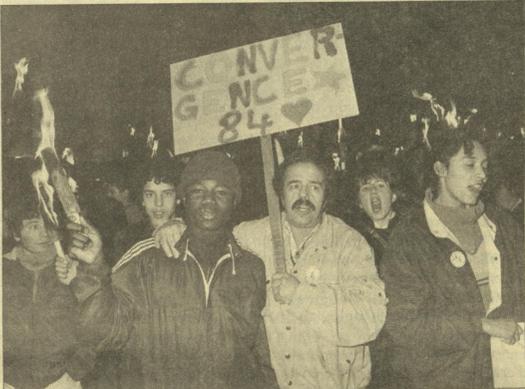
Puis, certains groupes ont commencé à dire qu'ils ne souhaitaient pas qu'on parle du racisme et qu'ils voulaient qu'on en finisse avec les éternels mots

d'ordre des organisations, style : « Le racisme ne passera pas ». « Il est passé », disaient-ils !

De là à dire que les organisations les emmerdaient et qu'elles étaient priées de ne pas apparaître en tant que telles dans le cortège, il n'y avait qu'un pas... De gros reproches ont été adressés à certaines « entreprises de récupération », et des débats houleux ont eu lieu effectivement. Il s'agissait certes de mises au point au ras de la violence verbale, mais ça aussi ça doit avoir lieu. On reprocha au M.R.A.P. de maintenir son slogan : « Vivons ensemble avec nos différences » contre la volonté de la majorité des immigrés qui en ont marre de la différence parce que tous les jours ils se la prennent sur la gueule.

On a dû entendre aussi — et c'est tant mieux — que les organisations ne sont pas implantées dans les quartiers, qu'elles ne savent rien de ce qu'est la vie quotidienne d'un Beur, d'un « Tos », d'un « Viet », d'un Africain, d'un Antillais, d'un... dans les quartiers de banlieue.

Mais quand on est français — on naît français, on ne l'a pas choisi —, on est aussi concerné par « vivre ensemble ». La demande doit venir des uns et des autres. Mes potes de toutes les origines font également partie de ma vie. Mais on sait qu'exprimer son désir de vivre ensemble ne sera plus suffisant. Si on les vire demain, on fera converger quoi, l'année prochaine ?



Laguey-Cayatte

Aux journalistes

Gentiment, à l'égard de Sylvie Caster du *Canard* : pas mal, ton article de cette semaine. Mais dans les 30 000 du Carnaval, si tu n'as vu que des Beurs, c'est que tu n'y as pas regardé de très près !... ou alors, nous sommes tous des Beurs.

Aux journalistes en général et à Favrot en particulier : Convergence ne souhaitait pas que les organisations apparaissent en tant que telles, on l'a dé-



jà dit plus haut. Vous avez donc gagné — malgré votre talent quelquefois — un porte-clef avec un « Gaston Lagaffe » : vous vous êtes donné beaucoup de mal pour citer les partis et organisations qui n'avaient pas joué le jeu et qui arboraient d'énormes autocollants en guise de banderoles. Vous n'avez pas saisi que justement, cette fois-ci, il ne fallait pas les citer, ce n'était pas le but de la manœuvre.

Quant à nous, libertaires et anarchistes, qui n'avons certes pas la prétention d'être les meilleurs, nous avons joué le jeu ; nous n'avons pas fait de Convergence une opération publicitaire (1). De nos propres affiches que les copains et copines portaient, nous avions même ef-

facé « Fédération anarchiste » au feutre noir. On dira peut-être que nous sommes un peu cons ! Peu importe, ce qui est important pour nous, c'est que les initiatives naissent et vivent, qu'il se passe quelque chose à l'initiative des gens, que « ça bouge ». Ça a bougé un peu... Mais si la toupie retombe tristement sur le côté après trois petits tours...

On continuera ; Convergence 84, c'était aussi la rencontre dans les réunions, dans les débats, même houleux, avec d'autres compagnons que l'on retrouvera.

Léa
Gr. Pierre-Besnard

(1) Nous avons aussi participé au S.O. comme il nous l'était demandé.



Laguey-Cayatte

LA NOUVELLE PILULE

ON n'arrête pas le progrès ! Voilà qu'il nous arrive une « pilule de fin de cycle », le R.U.486. « Kè-ksé-ksa ? » Le principe est simple : à la différence de la pilule classique qui bloque l'ovulation, le R.U.486 empêche l'organisme de conserver l'embryon. Il suffirait de la prendre à chaque fin de cycle et, qu'il y ait eu ou non ovulation, elle provoquerait instantanément les règles en évacuant l'œuf de l'utérus, s'il y a lieu.

Cette pilule « abortive » présente deux avantages : tout d'abord, elle limite les contraintes du fait qu'on ne la prend qu'une fois dans le cycle au lieu de se médicaliser 21 jours sur 28 et ceci en offrant une efficacité à 100%. Par ailleurs, le R.U.486, pouvant être pris jusqu'à la sixième semaine de grossesse, peut être comparé à un avortement, à la différence près qu'il limite les problèmes de traumatisme et d'angoisse liés à celui-ci. Pourtant, même si cette nouvelle pilule diminue fortement la médicalisation, cela reste néanmoins une médicalisation. Le R.U.486 ne bloque aucun mécanisme hormonal, mais il prend la place de la progestérone et empêche que la nidation (fixation de l'œuf dans l'utérus) ne se fasse. Personne ne parle encore des effets que cela peut avoir sur le métabolisme. Les seules remarques que l'on peut lire dans la presse sont qu'il n'y a pas d'effets secondaires à ce jour... Faut-il préciser que l'on a mis dix ans avant de mesurer les effets secondaires de la pilule classique ?

Les progrès scientifiques ne sont pas neutres et l'on constate encore une fois que l'information reste partielle. Pour qu'il y ait une réelle maîtrise de leur corps par les femmes, il faut que cette information soit complète, alors que l'on s'aperçoit que ce ne sont pas n'importe quels types d'arguments qui sont développés. La presse parle de « prise en main totale de la natalité par les femmes », de « maîtrise de leurs corps » et intègre peu souvent ces problèmes à la politique mondiale de la natalité. La nouvelle pilule offre un moyen idéal de contrôler la fertilité des femmes surtout dans les pays du tiers monde — c'est d'ailleurs là qu'elle sera expérimentée en premier —, alors qu'est-ce qui est visé ? La maîtrise de leurs corps par les femmes ou le contrôle de la fertilité de celles-ci ?

Quoi qu'il en soit, le R.U.486 est un nouvel outil à ajouter à la panoplie des méthodes « contraceptives », mais pour qu'il soit un outil efficace et que les femmes puissent faire un choix réel, il faudra se battre pour qu'une complète et compréhensible information pour tous existe.

Monique
Gr. Kropotkine

CORSE : UNANIMITÉ !

L'Union sacrée tant prônée par Laurent Fabius serait-elle en train de se réaliser en ce moment en Corse ? « Non au terrorisme ! », « Non aux séparatistes ! » étaient les slogans qui étaient sur les banderoles qui remontaient le cours Napoléon à Ajaccio, le jeudi 6 décembre. De 40 à 50 000 personnes selon les organisateurs, de 20 à 30 000 selon la police, ont participé à cette manifestation. Celle-ci avait été appelée par Jean-Paul de Rocca Serra, président de l'Assemblée de Corse.

La droite majoritaire à cette assemblée était omniprésente ainsi que le Front national avec Pascal Arrighi. Mais il y avait aussi le radical de gauche François Giacobbi, divers radicaux et les socialistes... Bras dessus, bras dessous contre la violence et le terrorisme, toutes tendances confondues ? A cela près que les communistes étaient absents de cette manifestation, refusant de défilé avec l'extrême droite.

Mais leur position contre la violence est connue et Jean Dragacci, président de l'Association pour la Corse française et républicaine (C.F.R.) peut être satisfait de la quasi-unanimité !

Il semble que la mort d'un C.R.S. à Bastia ait donné surtout lieu à une démonstration de « nationalisme pro-français », accentuant le clivage entre ceux qui sont corses d'abord et ceux qui se drapent dans les plis du drapeau français.

« Manifestation coloniale » est-il un épithète qui recouvre toute la réalité actuelle de la Corse actuelle ? Nous n'avons pas la prétention d'avancer, dans un court article, les solutions au problème corse. Une chose peut être dite clairement : violence et terrorisme ne peuvent être appréciés en dehors d'un contexte précis. Y a-t-il en soi une bonne violence et l'éthique peut-elle être séparée de tout acte contre une autorité donnée ?

« (...) La C.G.T. ne saurait pour autant participer aux manifestations organisées à l'initiative des représentants de la droite, du patronat et de l'extrême droite dont les politiques successives, depuis des décennies, ont créé les conditions du sous-développement de l'île », a déclaré, entre autres, René Lomet secrétaire de la C.G.T., en affirmant son opposition à la violence.

« Le point de non-retour a été atteint », estime l'association pour la Corse française et républicaine (C.F.R.), et Nicolas Alfonsi (député M.R.G.) demande à la justice de considérer les auteurs du meurtre du C.R.S. comme des « criminels et des délinquants relevant exclusivement du droit commun ».

Isolément du mouvement séparatiste corse et affirmation du rattachement à la France auront été les résultats de l'escalade de la violence en Corse. Ce n'est pas nous qui désignerons les bons et les vilains...
A.P.

RESTRUCTURATION VITICOLE POUR QUI, COMMENT ?

A l'heure où j'écris ces lignes, le 5 décembre 84, les décisions du Conseil européen de Dublin du lundi 3 décembre, concernant la limitation de la production viticole de la C.E.E., ont un caractère obligatoire — on va jusqu'à légiférer des distillations à 40% du prix d'orientation, déjà inférieur d'un ou deux dixièmes aux prix du marché — et vont s'exercer à l'aide d'un système de quotas nationaux, comme on a pu le voir pour le lait. Les mesures devraient toucher un peu plus le vignoble italien.

Ainsi, une partie notable des vins de consommation courante du Midi va être distillée d'une façon très « libérale ». Les viticulteurs individuels comme les coopératives vont engendrer une concurrence encore plus draconienne que d'habitude, et la foire d'empoigne

entre notables professionnels, élus locaux et négociants va s'accélérer.

Comme on l'a vu au début de la mise en place des quotas laitiers, les régions favorisées pour diverses raisons (agronomie, situation locale, rapports de force économiques, etc.) vont maintenant se disputer les quotas et on va peut-être vers un système de pas-de-porte où les viticulteurs achèteront le droit de produire. Les primes d'arrachage vont être largement réévaluées — jusqu'à 50 000 F par hectare —, ainsi cela ajoute une rente de situation supplémentaire à la propriété foncière et constitue un obstacle de plus à l'installation des jeunes en région viticole.

Cette limitation de la production — qui d'ailleurs, compte tenu de la baisse réelle de la consommation de vin de ta-

ble, est nécessaire — va se faire en concentrant celle-ci dans les régions les plus favorables. En effet, il n'est toujours pas question de prix différenciés selon les régions naturelles, ni de quotas qui limitent le volume des aides par producteur. Dans le même temps, dans les plaines du Midi, on subventionne toujours les arbres fruitiers qui augmentent en surface. A quand l'arrachage subventionné de ces plantations pour raison de surproduction ? Dans 10 ans, 20 ans !...

Maintenant, avec cette restructuration techno-capitaliste de la viticulture méridionale, créatrice de chômage mais aussi de financements européens justes, dont la plupart vont sortir de l'agriculture (« J'arrache mes vignes et j'achète un restaurant ! »), l'élargissement de la C.E.E. va s'accélérer et certainement pas à l'avantage

des travailleurs de la terre, de part et d'autre des frontières nationales — en imposant une restructuration dramatique des productions méditerranéennes.

Les prochains jours vont nous montrer quelle sera la réaction des Comités d'action

viticole (structure plurisyndicale aux mots d'ordre unitaristes) qui sont à l'heure actuelle les seuls à disposer d'un rapport de force capable d'infléchir les décisions européennes. Dans quel sens éventuel ? A suivre

Alain Crapaud



QUOTAS LAITIERS, HUIT MOIS APRÈS

La gestion communautaire (C.E.E.) des mesures choisies pour limiter les excédents laitiers (1) se sera finalement révélée plus simple que prévue. Notamment, le super-prélèvement (taxe de 75% du prix indicatif pour les producteurs dépassant leurs quotas individuels, taxe de 100% — supérieure au prix réel du lait — pour les laiteries dépassant le volume qui leur est alloué) qui devait intervenir fin septembre, est reporté à la mi-février. Il sera donc moins important, puisqu'entre-temps la production aura continué à diminuer du fait des cessations d'activité récentes et des abattages de vaches laitières.

Par ailleurs, ce super-prélèvement interviendra surtout au niveau national — les laiteries produisant trop profitent ainsi de celles qui ont vu baisser leur collecte considérablement —, du fait de la mobilité de ces quotas ; et notamment, par le biais de la « réserve nationale » constituée de 10 à 20% des volumes libérés par laiterie (cessations d'activité primées) et réservée aux producteurs prioritaires : jeunes installés, plan de développement, victimes de calamités en 1983.

En effet, dans certaines régions autres que les bassins laitiers (Ouest bocager, Nord, Nord-Est, ouest du Massif central) où la production augmentait les années passées, malgré les tentatives des laiteries d'y maintenir une activité laitière minimale, les volumes de production libérés sont relativement plus élevés que dans les régions où la place du lait dans l'économie agricole est supérieure à 25%.

J.-C. Jacopin commence ainsi ses commentaires sur la conférence laitière (*Le travailleur paysan*, novembre 1984) : « A l'Ouest, les producteurs de lait iront boire un coup au café du village en se rappelant leurs anciens collègues. Ailleurs, ceux qui resteront ne pourront même pas aller au café, car celui-ci aura disparu ».

Des abus criants

Le gouvernement français a donc choisi de faire supporter les mesures communautaires par tous les producteurs, quel que soit leur revenu, à la différence du gouvernement allemand, par exemple, qui demandait une réduction plus importante de la production dans les grands élevages pour soulager les petits livreurs. En fait, l'application des quotas va accélérer la concentration de la production laitière dans les mains des gros producteurs des bassins laitiers.

La conférence laitière des 15 et 16 octobre a rendu illégaux certains abus (tels que les cessations de collecte et les primes de quantités ou frais fixes de ramassage — primes de quantité à l'envers). La suppression de ces abus, parfois obtenue sur le terrain suite aux agissements des intersyndicaux (entre minoritaires : C.N.S.T.P., F.N.S.P., M.O.D.E.F. et F.D.S.E.A. dissidente (2), et notamment celles de l'Ouest, ainsi officialisées), est le principal acquis de cette conférence laitière, en plus de la transparence de l'application des quotas.

Maintien des inégalités

Après avoir choisi de faire supporter les quotas à tous les éleveurs laitiers, le gouvernement n'a pas voulu classer dans les catégories prioritaires (à l'affectation des quotas qui seront libérés au fur et à mesure des cessations) ceux qui produisent, à deux travailleurs, moins de 150 000 litres (le lait étant l'activité principale). Les exploitants livrant plus de 200 000 litres auront même droit à la croissance si la commission mixte départementale le leur permet. Or dans ces commissions, on trouve, comme dans tous les organismes de cogestion, les fidèles syndicalistes F.N.S.E.A.-C.N.J.A. (3) qui, soucieux de leurs collègues gros producteurs, leur feront des faveurs. Ce qui n'empêche pas ces « péquenocrates » de faire de la déma-

gogie en affirmant défendre tous les producteurs, même s'ils certains sont condamnés à disparaître.

Et les salariés du lait ?

Les laiteries auront donc profité de ces quotas pour diminuer le nombre des producteurs (-13,3% en France, soit 7% de la collecte 1983) et par conséquent le nombre des chauffeurs laitiers. De même, à la transformation, les quotas laitiers sont un bon alibi pour supprimer des emplois (mécanisation, informatisation). C'est ainsi que l'U.L.N., après avoir pris l'engagement de maintenir l'emploi (5 600 salariés) en contrepartie d'une aide des pouvoirs publics, projetait officiellement 400 suppression d'emplois — le préfet a quand même réagi à cette annonce, surtout que l'U.L.N. finance par ailleurs des entreprises de prestige.

Au total, en France, 8 000 à 10 000 suppressions d'emploi sont prévues, du fait des quotas, par les industriels de l'agro-alimentaire. Sans compter que, dans des secteurs participant à la filière du lait, l'annonce des quotas a été suivie de l'annonce de suppressions d'emplois. A titre d'exemple, Alfa-Laval, matériel de traite, compte supprimer 270 emplois sur 550.

Les industriels de l'alimentation animale parlent aussi de supprimer 2 000 emplois d'ici à deux ans (leurs ventes de juin 1984 sont de 20% inférieures à celles de juin 1983, du fait de la diminution des consommations intermédiaires des éleveurs qui tentent de limiter les chutes de revenus). Les laiteries cherchent donc à réduire leurs coûts de transformation.

Mis à part ces désirs de restructuration, les quotas auront aussi remis à jour l'incohérence des investissements réalisés par certaines industries du lait, tablant sur une croissance infinie de la production laitière — en pleine crise de surproduction. Ainsi, certaines industries hollandaises importent aujourd'hui

du lait de Pologne pour rentabiliser leurs structures, puisque les agriculteurs hollandais se plient, eux aussi, aux exigences de la politique agricole commune en cessant d'augmenter la production hors sol (aliments importés : manioc, soja ; en plus d'une surconsommation d'engrais). De même, lors de l'été 83, la laiterie Saint-Hubert, patronnée par le président de la F.N.S.E.A., importait du lait allemand — moins cher du fait des montants compensatoires — pour faire tourner ses machines, deux mois après avoir manifesté à la frontière contre les montants compensatoires.

Il n'y a pas que le lait

La faillite du système productiviste aura, au moins, provoqué la réflexion chez de nombreux paysans, et la C.N.S.T.P. (travailleurs paysans) entend bien en profiter pour se développer en tant que syndicat de travailleurs, tout comme elle entend se rapprocher davantage du mouvement ouvrier.

Mais pour le moment, le système productiviste — et pas seulement en agriculture — reste bel et bien une injure à ceux

qui en pâtissent aujourd'hui, après avoir cru bien faire en produisant la nourriture pour tous, tandis que l'on fait l'aumône au tiers monde (après l'avoiron orienté vers le sous-développement) et aux « nouveaux pauvres » (après les avoir accablés à la pauvreté et à l'assistanat) en se débarrassant de nos excédents encombrants. Il serait temps que cela cesse et que chacun puisse disposer de sa nourriture et satisfaire ses besoins sans se mettre à genoux. Mais pour cela, ne comptons pas sur la politique agricole commune ou sur d'autres pour changer cet état de fait. Les réformes entreprises, lorsqu'elles sont favorables à la majorité, ne le sont que très faiblement.

Patrice Bouvet

(1) Augmentation de la taxe de corresponsabilité (cf. M.L. n°536), diminution du prix indicatif du lait en France, maintien du prix indicatif (+6,76%) avec le démantèlement des montants compensatoires monétaires ; mais l'augmentation réelle (3%) ne suit pas l'inflation) et surtout instauration des quotas laitiers.

(2) C.N.S.T.P., M.O.D.E.F., F.N.S.P. syndicats de petits et moyens producteurs.

(3) F.N.S.E.A., C.N.J.A. syndicats démagogues à option libérale.

COMMUNIQUÉ

LA C.N.S.T.P. (1) dénonce vivement le flou de la politique du ministère de l'Agriculture sur la question de la maîtrise de la production laitière, significatif du désengagement de l'Etat devant ses responsabilités.

La C.N.S.T.P. s'opposera clairement à toute exploitation par les entreprises de ce flou, à toute pression auprès de nombreux producteurs dans l'optique d'un clientélisme ou d'une concentration de la production.

La C.N.S.T.P. dénonce également la démagogie de ceux-là mêmes qui affirment souhaiter l'installation de jeunes mais qui refusent de dégager des volumes de production nécessaires à cette fin. La C.N.S.T.P. demande de nouvelles installations en lait, la répartition de la production entre tous les producteurs et toutes les régions. Pour cela, il n'y a pas d'autre choix que de limiter les livraisons des plus gros producteurs.

La C.N.S.T.P.

(1) C.N.S.T.P. : Confédération nationale des syndicats de travailleurs paysans

RADIO-LIBERTAIRE UNE NOUVELLE AGRESSION

Il fallait s'y attendre. Tout au long des dernières semaines écoulées, les déclarations musclées de nos « responsables » de la Haute Autorité, du ministère de la Communication et d'autres refuges d'incompétence s'étaient multipliées. Elles annonçaient des mesures répressives imminentes, dont six radios — parmi lesquelles, bien évidemment, figure Radio-Libertaire — viennent de faire les frais. Le 27 novembre, une lettre signée par Michèle Cotta, présidente de la Haute Autorité, nous parvenait, pour une invitation à venir nous expliquer sur nos « fautes », accompagnée d'une menace de sanctions éventuelles.

Précisons ici que Mme Cotta a toujours su trouver le temps de signer ces documents officiels où le langage se fait clairement menaçant, ce qui ne fut jamais le cas lorsque nous lui demandions de mettre par écrit les promesses qui nous furent faites au cours de deux années de négociations.

Vendredi 30 novembre à 9 heures, une délégation de quatre personnes se présentait donc dans les locaux luxueux de l'avenue Raymond-Poincaré, où siège la H.A.C.A. : deux représentants de Radio-Libertaire, un représentant de Radio-Pays, station avec laquelle nous avons conclu un partage de fréquence, effectif depuis plusieurs semaines, et, enfin, un représentant de la Ligue des droits de l'homme.

Ce dernier devait réaffirmer que Radio-Libertaire était la seule radio où ont pu et peuvent toujours s'exprimer librement nombres d'associations, organisations, collectifs, etc., dont la Ligue des droits de l'homme elle-même. Il rappelait également l'état de pourrissement de la bande F.M. avec l'invasion du fric et, par contraste, le caractère fidèle aux origines de la radio libre de notre station.

Les représentants de Radio-Libertaire terminèrent en répondant aux deux reproches qui nous étaient faits : puissance d'émission trop forte et fréquence utilisée non attribuée. Sur le premier point, après avoir rappelé que la Haute Autorité était seule responsable de la course à la puissance en ayant permis à la publicité, donc aux puissances d'argent, de s'installer dans les radios locales, nous réaffirmions notre accord pour diminuer notre puissance d'émission, à la condition que toutes les radios, sans exception, le fassent. Sur le second point et l'ordre qui nous est donné d'aller rejoindre la fréquence attribuée (103,9 MHz), occupée par Radio-Montmartre, nous faisons savoir, une fois de plus, qu'il était hors de question de renouer avec une station dont le responsable avait renié et sa parole et sa signature (voir M.L. n°545).

Réunie mardi 4 décembre au matin, la Haute Autorité faisait aussitôt connaître son verdict : des périodes de suspension d'autorisation d'émettre, allant de 10 jours à 30 jours, pour les six stations incriminées, Radio-Libertaire étant la moins punie avec 10 jours de suspension, car sans aucun doute la moins forte en puissance d'émission.

Une fois encore, le ridicule achevé de cette mesure répressive remplace le bon sens et la volonté réelle, de la part des pouvoirs publics, de parvenir à une solution satisfaisante. Le fait que des stations émettent avec des puissances démentielles sans être aucunement inquiétées, que d'autres se voient attribuer des fréquences avec une facilité déconcertante ne peut que nous inciter à maintenir fermement nos positions et à ne pas obéir à cette nouvelle injonction. Radio-Libertaire continue donc, dans les mêmes conditions.

Le Secrétaire de R.-L.

PROPOS D'HUMEUR...

DANS la presse quotidienne, on cause de certaines choses et on en occulte d'autres. Prenez au hasard un événement précis de la vie politique par exemple et lisez le lendemain ce qu'en disent les journaux toutes marques confondues. En ayant fait cette démarche, on peut se faire une opinion soi-même et philosopher sur les aléas de l'information !

Dans le cas qui nous intéresse, Radio-Libertaire, dans les premières années de son existence on n'en parlait pas beaucoup, espérant que l'on se tairait sous peu. Ou alors d'autres, comme le *Figaro-Magazine* tentait de faire croire que Radio-Solidarité pouvait avoir quelque chose de commun avec Radio-Libertaire. Sous Giscard, c'était la même chose, les bûcherons roses n'ont rien inventé...

Il y eut aussi Fillioud qui, en 1982 si ma mémoire est bonne, déclarait que l'anarchisme faisait partie du patrimoine culturel français et qu'il fallait trouver une place pour Radio-Libertaire...

Samedi, comment les divers quotidiens parisiens annonçaient-ils les manifestations de l'après-midi ? Dans le *Matin* : trois mots sur le rassemblement à 14 h 30 place de la République de Radio-Pays et Radio-Libertaire. En revanche, un proluxe article sur N.R.J.nosc (sic). Rien dans l'*Huma*, de même dans le *Quotidien de Paris*. Il n'y a que *Libération* (une fois n'est pas coutume !) qui informe ses lecteurs que Radio-Libertaire et Radio-Pays ne manifestent pas avec Radio-Solidarité ou N.R.J. L'information objective reste à venir.

Salgimondis

2 000 AUDITEURS DANS LA RUE POUR LA VOIX SANS MAÎTRE

INCROYABLE RADIO-LIBERTAIRE

C E samedi 8 novembre, à la veille de la parution au *Journal officiel* des sanctions prises à l'encontre de cinq stations locales et privées, et d'une radio libre, le regroupement Radio-Libertaire/Radio-Pays, la Voix sans maître appelait ses auditeurs à descendre dans la rue manifester sereinement leur mécontentement.

Pensez donc ! Radio-Libertaire mise au piquet ! Privée de dessert ! aux arrêts de rigueur... M'ferez dix jours ! Au fou ! Motif : excès de puissance, brouillage des transmissions aériennes. Rappelons simplement que Radio-Libertaire, la « surpuissante », reste coincée entre *Le Monde-Europe 1* (89 F.M.) et *Havas* (Métropolis), et inaudible souvent grâce à ces deux excroissances monstrueuses de la bande F.M. Pour ce qui est du pseudo-brouillage radioélectrique perturbant la navigation aérienne, pas de chance pour nos Hauts Autoritaires, il s'est trouvé d'ignobles syndicalistes, pilotes de ligne, les principaux

concernés, donc, pour démentir : le phénomène existe (très peu), mais c'est le fait des radios amateurs !

Nous étions donc deux mille, cet après-midi-là, un tantinet narquois, à démontrer, paisibles mais déterminés, dans un ordre impeccable, sans le moindre incident, notre résolution à ne pas laisser bâillonner Radio-Libertaire. Face au désordre grandissant de la machine étatique, devant les balbutiements et les hoquets séniles de la vieille société, nous réaffirmions notre attachement à la liberté d'expressions, notre refus du règne de l'argent sur la bande F.M.

La démarche n'était pas la même, du côté du Châtelet, à la même heure. Car on adorait alors le dieu Disco et sa sainte Pub, ce qui est beaucoup plus facile, et la radio-fric organisatrice emportait de loin les suffrages de la presse télévisée, au moins, regroupant trente fois plus de monde ! Il est vrai que

la quantité est un fait, tandis que la qualité, elle, est un critère éminemment subjectif...

Quoi qu'il en soit, notre cortège, parti de la République pour se disperser à Beaubourg, rassemblé à la hâte, pourrait-on dire (en moins d'une semaine, par la seule voix de Radio-Libertaire), par son nombre, sa tenue laisse augurer d'une riposte très sérieuse si l'on touche à la Voix sans maître.

Nous tenons à remercier tous ceux qui furent des nôtres ce samedi, libertaires ou sympathisants, pour soutenir Radio-Libertaire, et prévenir ainsi une répression possible. Nous leur demandons de rester prêts à intervenir. Enfin reprenez et parodions, une fois n'est pas coutume, un slogan qui fut cher aux gauchistes : sans doute cela ira-t-il mieux quand la gauche sera au pouvoir !

Salut,

R.-L.



R.-L. EN CASSETTES

ELLES sont là ! Les premières cassettes d'émissions Radio-Libertaire sont arrivées. Pour inaugurer ses éditions, le secrétariat de Radio-Libertaire en présente une série de cinq, enregistrée au cours des émissions « L'Invité quotidien » (mercredis, de 20h à 22h) et « A bâtons rompus » (lundis, de 14 h à 16 h). Il s'agit de celles réalisées les 17, 24, 31 octobre, 7 et 12 novembre derniers, avec Henri Laborit, le biologiste des comportements, l'inventeur du tranquillisant, de l'anesthésie moderne, de l'hibernation artificielle... Cinq émissions d'une heure trente chacune, autour de quelques-uns des ouvrages de généralisation de Henri Laborit : *L'Homme et la Ville* (I), *La Nouvelle Grille* (II), *Eloge de la fuite*

(III), *Copernic n'y a pas changé grand-chose* (IV) et *La Colombe assassinée* (V).

Il est à noter que les digressions du biologiste, à partir de ses œuvres, ne sont pas ce qu'il y a de moins intéressant dans ces entretiens radiophoniques. Passionnant ! Le Chili d'Allende, l'anarchisme et la technologie, le Christ, le couple, Georges Brassens, Margaret Thatcher, les mères « porteuses », la banque de sperme des Nobel, les « amis » des bêtes, l'ex-fac de Vincennes, le régionalisme... La liste pourrait se poursuivre de ces réflexions inédites — ces confidences, pourrait-on dire —, jamais dépourvues d'humour et d'une belle insolence, de ce chercheur qui, rappelons-le, dérogeait à sa règle de décliner toute demande d'interview en passant quelque

dix heures, en direct, avec la Voix sans maître, celle de la Fédération anarchiste.

Ajoutons que cette édition de cassettes, nous l'avons voulue soignée (jaquette imprimée sur papier glacé et illustrée, cassette de qualité sérieuse). Ceci dans le souci évident de ne pas tromper l'acquéreur, et également pour en faciliter la diffusion partout où ce sera possible.

Achetez les cassettes Radio-Libertaire, faites acheter, c'est un soutien direct à la station, offrez-les ou — mieux encore — faites-les vous offrir, en fin d'année les occasions abondent !

R.-L.

Cinq cassettes (de I à V) 90 mn., 60 F l'unité (50 F aux porteurs de la carte R.-L.), 250 F la série de cinq. Librairie du Monde libertaire, 145, rue Amélie, 75011 Paris (chèques à l'ordre de D.M.C.)

AU PAYS DU SOCIALISME RÉEL LES SYNDICATS OFFICIELS D'U.R.S.S.

LES syndicats soviétiques sont apparus en Russie tsariste seulement au début du XX^e siècle, c'est-à-dire beaucoup plus tard que dans les pays occidentaux. Ainsi surgirent en mars 1905 les premières organisations syndicales des métallurgistes et en avril le syndicat des cheminots de Russie.

Au cours des années suivantes, ils subirent la répression qui frappa le mouvement ouvrier, suite au soulèvement populaire. Poursuivant leur lutte, ils revien-



dront sur le devant de la scène en 1917, noyautés par les bolcheviks ; ceux-ci les ayant transformés en une organisation étroitement liée au parti, à ses tâches et objectifs. En effet, d'après la pensée de Lénine, les syndicats devaient se charger des fonctions que n'assurait ni l'Etat ni le parti, mais ils ne pouvaient en aucun cas se fondre avec ce dernier, ne regroupant que l'avant-garde de la classe ouvrière.

Ainsi, après octobre 1917, les syndicats, au lieu de jouer le rôle d'un contre-pouvoir, devinrent un des éléments indispensables à l'édification du capitalisme d'Etat.

Les syndicats aujourd'hui

Ils sont regroupés au sein d'une centrale unique que préside le Conseil central des syndicats soviétiques, fonctionnant bien entendu sur le mode du centralisme démocratique. Leurs

congrès se déroule tous les 5 ans pour déterminer les tâches et orientations générales de l'activité syndicale à l'échelle de tout le pays.

Les syndicats, dénombrant 130 millions d'adhérents, embrassent toutes les branches de l'activité économique et sociale ; seuls les militaires et les militaires n'ont pas de syndicats. A l'intérieur d'une entreprise, il regroupe les employés quel que soit leur poste : de l'ouvrier au directeur. Au 1^{er} janvier 81, les ouvriers, ingénieurs, techniciens, cadres,

sentés dans les organes du pouvoir aux échelons supérieurs et locaux ; quant aux organismes d'Etat, ils sont représentés dans les syndicats par leur responsable.

C'est le comité syndical d'entreprise qui est habilité à autoriser les heures supplémentaires et à entériner les règlements relatifs aux primes — qui représentent une part non négligeable du salaire —, ainsi que les nouvelles normes de rendement, l'établissement du règlement intérieur de l'entreprise. Les syndicats gèrent les fonds d'assurances sociales : ainsi un membre du syndicat touche, en cas de maladie, des allocations d'un montant plus élevé que les non syndiqués, pouvant atteindre 100% du salaire.

Ils gèrent également le réseau des maisons de repos, des villages de vacances, etc. dont les bons sont distribués le plus souvent gratuitement ou au tiers de leur coût aux « meilleurs ouvriers » syndiqués, ainsi que les titres d'admission des enfants aux crèches, jardins d'enfants et colonies de vacances. Ils s'occupent également de la répartition des nouveaux logements en collaboration avec la direction de l'entreprise ; ils tiennent compte de la conscience professionnelle, du statut familial, de l'âge, de l'état de santé de l'intéressé.

Fonctions politiques

Le rôle des syndicats dans l'éducation socialiste est primordial : il leur revient d'expliquer aux travailleurs la politique du Parti communiste d'Union soviétique (P.C.U.S.) ; ils doivent encourager constamment l'activité sociale et politique des masses. Les syndiqués ont le « devoir » de participer à l'éducation de la société communiste, à travailler honnêtement et consciencieusement, de respecter rigoureusement la discipline civique et la discipline du travail.

Ils ne cessent d'appeler les travailleurs à un rendement plus élevé, pour l'établissement et le dépassement des plans d'Etat. C'est ainsi développé ce que l'on appelle l'« émulation socialiste ». Les ouvriers les plus performants reçoivent des

primes, des titres honorifiques, des marques de distinction et des décorations nationales. Dans chaque entreprise, des tableaux d'honneur présentent les noms des vainqueurs. Ainsi fait-on valoir le « principe fondamental du socialisme : l'homme est évalué d'après son talent et son travail » (1). L'émulation se déroule aussi bien à l'intérieur des entreprises — entre ouvriers, entre ateliers — qu'entre les entreprises dans le cadre d'une même branche d'activité.

C'est en 1958 que fut lancé le slogan « Apprendre à travailler et à vivre en communiste ». Il entend lutter contre le dédain du travail et de l'intérêt public, l'égoïsme, l'individualisme. Ceci se manifeste entre autres à travers les samedis communistes — jours de travail non payés —, qui ont lieu tous les ans à l'occasion de l'anniversaire de Lénine. En 1981, le titre de travailleur de choc fut décerné à 32 millions de travailleurs. « Le travail doit devenir plus qu'un moyen de gagner sa vie, mais une vocation sociale » (1).

Repoussant la répartition égalitaire des biens matériels, le régime communiste a mis en

œuvre un système de rémunération dépendant directement des résultats du travail de l'ouvrier. Tout licenciement étant interdit sans accord du comité syndical de l'entreprise, celui-ci donne son accord lorsqu'il est question de « fainéants incorrigibles » et de « personnes transgressant la discipline du travail ». Au XVI^e congrès des syndicats, Brejnev n'avait-il pas déclaré : « C'est précisément parce que les syndicats défendent les intérêts des travailleurs qu'ils ne doivent pas et ne peuvent pas prendre la défense de ceux qui enfreignent la discipline du travail » !

Les syndicats, partie intégrante du régime ont donc le rôle d'éduquer les travailleurs dans l'esprit de la conscience et de l'idéologie soviétiques, ceci dans le but d'en faire un homme nouveau : un communiste. Il est tout à fait clair pour nous, anarchistes, que ces syndicats en question ne font qu'embrigader la classe ouvrière de ce pays face à un gigantesque Etat-patron.

Jean-Claude
Gr. Kropotkine

(1) M. Baglat, Les syndicats soviétiques : rôle, fonctions et droits.

O.L.P. LE CONSEIL NATIONAL EST HOMOGÈNE

APRES Alger en février 83, Amman a reçu en novembre 84 quelque 260 délégués sur les 384 membres qui composent le Conseil national palestinien, le 17^e du nom. Non sans mal d'ailleurs. C'est l'aboutissement d'une très longue série de tractations — pour donner suite à l'accord d'Aden-Alger —, d'obstacles surmontés pour Yasser Arafat.

La satisfaction, par lui affichée, d'avoir pu convoquer, dans des conditions sereines, avec toute la sécurité requise, ce Conseil national ne cache pas, ou si peu, la tonne de problèmes qu'il va devoir affronter sous peu. Avant d'en venir aux raisons qui, pour Arafat et le Fatah (groupe majoritaire au sein de l'O.L.P., comptant pour 60% des combattants palestiniens), leur permettent d'arborer un air de vainqueurs, il est nécessaire de revenir sur l'éclatement problématique de l'O.L.P. Rappelons que jamais l'organisation n'a été aussi divisée. Les fractions (neuf), par le jeu des alliances, pèsent d'un poids somme tout important pour l'unité de l'O.L.P. A part le Fatah, le F.D.P.L.P. de Nayef Hawatmeh, le P.C.P. et le F.L.P. sont, pourrait-on dire, des alliés objectifs d'Arafat. Regroupés au sein de l'Alliance démocratique, ils ont, malgré des réserves, roulés pour que se tienne ce Conseil national.

En revanche, le F.D.L.P. (Front populaire de libération de la Palestine) de Georges Habbache s'en est tenu à un boycott, quelque peu amical (!), faisant porter ses restrictions sur Arafat lui-même.

L'Alliance nationaliste, quant à elle, est une épine autrement plus grosse dans le pied de l'organisation. Rassemblant des déserteurs du Fatah (Abou Moussa, Abou Saleh), le F.P.L.P.-Commandement général d'Ahmed Jibril et le Front de lutte populaire de Samir Ghoche, elle se déclare pro-syrienne et violemment opposée par conséquent à une « direction Arafat » de l'O.L.P. C'est la position syrienne et libyenne, contre l'indépendance de l'organisation dans les processus de décisions, lui refusant le « statut » d'organisation se suffisant à elle-même.

Les oppositions politiques, touchant directement à l'essence de la lutte de l'O.L.P. s'effacent devant ces conflits de pouvoir. Provisoirement du moins ! Nul doute que l'attention restera focalisée sur le projet d'Hussein de Jordanie (accord sur la base de la résolution 242 du Conseil de sécurité des Nations-Unies de 1967) et les réactions des militants palestiniens. Faisant passer désormais Arafat, au vu de sa position, non plus comme un droïtiste trop, beaucoup trop modéré, mais, en revanche, comme un leader-ferme dans ses options. Curieux glissement !

Hervé

MINEURS ANGLAIS LE NERF DE LA GUERRE

AVANT d'entrer dans le 10^e mois de grève, le syndicat des mineurs de Grande-Bretagne (N.U.M.) subit une nouvelle attaque de l'Etat d'outre-Manche. La Haute Cour britannique a désigné le sieur Herbert Brewer pour gérer les avoirs du syndicat (9 millions de livres sterling, soit près de 100 millions de FF). Le contrôle de ses moyens financiers échapperait au syndicat des mineurs, car il a refusé de payer une amen-

de de 200 000 £. (2,3 millions de FF) pour « outrage au tribunal. Ne pouvant entamer la combativité des mineurs anglais dans leur lutte, le gouvernement de Margaret Thatcher et le patronat anglais essayent de leur couper les vivres par des procédures judiciaires.

Un des problèmes de fond est la notion d'« illégalité » de la grève des mineurs. Ce que la presse anglaise écrit quotidiennement est pensé tout bas par nombre de tra-

vailistes et de syndicalistes modérés.

Une réunion extraordinaire des 120 délégués du syndicat a choisi publiquement par une résolution en cinq points (approuvée par les deux tiers des participants) de se mettre sur le terrain de l'illégalité. Arthur Scargill, s'adressant au T.U.C., a déclaré : « Il est grand temps que la confédération en finisse avec ses résolutions mielleuses. » Affaire à suivre...

Alexis Pierre

LE PEN EN GRÈCE DES ANARCHISTES ARRÊTÉS

Le fascisme a essayé de redresser la tête en Grèce à l'occasion de la visite du président du Front national français, Jean-Marie Le Pen, dans le pays.

Les nostalgiques de la dictature des colonels (2 500 personnes environ, venues de tous les milieux) ont organisé un meeting en l'honneur de leur homologue au stade Sporting, à Athènes, pour demander la liberté des protagonistes de la junte de 1967, qui se trouvent actuellement dans la prison Korydalos.

Les principaux slogans, au cours de cette réunion, qui a eu lieu sous l'égide de l'E.P.E.N. (!) (organisation d'extrême droite grecque, présente aux dernières élections européennes), étaient : « Au feu les chiens rouges », « Liberté pour Papadopoulos », « Le fascisme n'oublie pas, s'organise et vaincra ». Ces slogans étaient lancés, pour la plupart, pendant le discours de Le Pen.

Face à ces provocations, la réaction du peuple grec a été immédiate. Une première manifestation de protestation, spontanée, contre les défis fascistes au centre d'Athènes (les groupes de l'E.P.E.N. se baladent en lançant des slogans anticommunistes dans les rues) a abouti à l'arrestation de 7 militants anarchistes. Ces camarades risquent d'être condamnés à 10 ans de pri-

son, en vertu de la loi 1366 de 1983, votée par le gouvernement socialiste, qui prévoit dans son paragraphe 2 la condamnation à perpétuité des personnes qui font obstacle au fonctionnement régulier du régime républicain et de l'ordre public.

Les sept anarchistes sont accusés aussi de vandalisme, de dommages corporels à l'égard des policiers et de port illégal d'armes (les flics prétendent qu'ils portaient des massues). Ces sept camarades ont réfuté ces accusations en déclarant qu'ils étaient anti-fascistes et qu'ils ont été violemment agressés par les flics et les fascistes réunis. Enfin, ils ont demandé la constatation de leurs blessures par un médecin.

Le lendemain, les milieux anarchistes se sont mobilisés pour soutenir ces camarades devant les bureaux du juge d'instruction, en criant des slogans contre le terrorisme étatique et contre le pouvoir. Les M.E.A. (équivalents des C.R.S.) ont répondu immédiatement par la force. Il s'ensuivit quatre heures d'affrontement dans les rues du centre d'Athènes. A la fin, les anarchistes ont reculé jusqu'à la place Exarkia pour se réfugier dans les bureaux du magazine *Rupture*. Les flics ont assiégé l'immeuble en présence du procureur de la République et les ont fina-

lement obligés à sortir. Ce qui a eu comme conséquence l'arrestation de 170 personnes. Il faut ajouter que les camarades sont sortis des bureaux en criant les slogans : « Le Pen provoque, P.A.S.O.K. (!) terrorise », « Ce soir, le P.A.S.O.K. nous a rappelé la Junte ».

Groupe anarchiste grec « L'Utopie »

(1) P.A.S.O.K. : mouvement socialiste grec, parti gouvernemental.

COMMUNIQUÉ

SUITE à la vague d'arrestations de nombreux anarchistes en Grèce survenue lors de la manifestation organisée contre la venue de Le Pen, la Fédération anarchiste française proteste avec véhémence contre le sort réservé aux compagnons anarchistes grecs, et dénonce la résurgence de la nostalgie fasciste en Grèce.

Face à cette répression d'envergure, la F.A.F. lance une campagne de soutien et appelle ses sympathisants à manifester leur indignation en écrivant ou en téléphonant à l'ambassade de Grèce en France (17, rue Auguste-Vacquerie, Paris 16^e, tél. : 723.72.28).

F.A.F.

GRANDE-BRETAGNE LUTTE DES MINEURS

ALORS que nous entrons dans la 38^e semaine de la grève historique des mineurs anglais, les perspectives d'issues favorables deviennent de plus en plus sombres. Le mouvement syndical réformiste en Grande-Bretagne a échoué dans son soutien aux mineurs, au niveau de ses aspects les plus pratiques.

Le congrès général des syndicats britanniques, le T.U.C., qui tenait son congrès annuel à Brighton, forteresse du gouvernement conservateur, a émis plusieurs motions de soutien aux mineurs, mais jusqu'à présent il n'a pas donné corps à ses promesses.

En ce qui concerne la grève des mineurs elle-même, il y a eu des affaiblissements dans les zones où la grève n'a pas été totale dès le début du mouvement ; en revanche, dans les régions du Yorkshire, du sud du pays de Galles, du Kent, du Northumberland et de l'Écosse, la grande majorité des mineurs, plus de 100 000, sont demeurés fidèles tant à leur syndicat qu'à leur lutte.

Depuis le début de la grève, les forces policières sont intervenues avec une brutalité extrême contre les mineurs grévistes. Plus de 6 500 mineurs, femmes de mineurs et sympathisants ont été arrêtés, d'après une estimation approximative, il y aurait au alentours de 100

syndicalistes en prison à l'heure actuelle (37 d'entre eux sont des dockers du Cammel-Laird Shipyards de Merseyside (nord-ouest de l'Angleterre) qui sont actuellement détenus suite à l'occupation des chantiers navals afin de défendre leur travail).

Le syndicat national des mineurs (N.U.M.) et les différents groupes qui ont collecté de l'argent et de la nourriture pour les grévistes ont reçu un soutien international des syndicalistes d'Amérique du Nord, d'Australie, et de la plupart des pays d'Europe de l'Ouest. Le syndicat hollandais, l'O.V.B., a versé 10 000 livres, une telle donation pour un si petit syndicat est la preuve vivante de l'intensité de la solidarité qui aurait pu se révéler extrême, avec davantage de syndicat de par le monde.

Le mouvement d'action directe, adhérent à l'A.I.T. tient à remercier l'aide exemplaire apportée aux mineurs anglais par les autres sections de l'A.I.T., et plus particulièrement les vacances offertes aux enfants des mineurs par la F.A.U. (section allemande de l'A.I.T.), une aide a été également apportée par la C.N.T.-A.I.T., la C.N.T. française, la N.S.F., le Rebelworker Group en Australie, et par de nombreux individus anarcho-syndicalistes, dans le monde entier, qui ont effectué des dons pour les mineurs

en grève par l'intermédiaire du secrétariat du D.A.M. à Londres.

Nous allons bien évidemment informer tous ceux, sections, individus ou groupes, de l'usage de cette aide financière. Le D.A.M. est lui-même fortement investi dans la lutte, nos groupes locaux ont organisé des collectes d'argent et de nourriture, et ont participé à toutes les manifestations nationales en soutien aux mineurs ; ainsi qu'aux nombreux piquets de grève, en plus de leurs propres piquets de grève, de l'occupation des locaux où l'on travaille contre les mineurs (bureaux de l'organisation de Price-Waterhouse à Glasgow, instance gouvernementale, occupée actuellement à rechercher les fonds du N.U.M. sous les ordres du tribunal politique britannique).

Nous tenons à rappeler à toutes les sections de l'A.I.T. et à tous les anarcho-syndicalistes et syndicalistes révolutionnaires que les mineurs anglais doivent gagner leur lutte ; s'ils échouent, non seulement le mouvement syndical anglais subira un recul, mais de plus, les autres gouvernements s'en inspireront, spécialement en Europe, où ils aspirent à annihiler la plupart des syndicats militants. La lutte des mineurs est notre lutte. Victoire aux mineurs !

D.A.M.-A.I.T.
(Mouvement d'action directe)

POLOGNE MESSAGE DU GROUPE GOLDSTEIN

NOUS envoyons nos amitiés et nos salutations aux libertaires résidant à l'Ouest, et plus particulièrement à ceux qui nous portent un intérêt. Nous vous remercions de votre aide conséquente, nous nous efforçons de la mettre à profit dans la mesure de notre possible.

L'an dernier, nous étions probablement trop optimistes, quant aux possibilités de réalisation de nos projets. Quelques-uns de nos projets ont été menés à terme. D'ici quelque temps, nous allons commencer la publication de deux livres : le premier d'entre eux est *La polonaise noire* de Kazimierz Wierzinski, poésie antitotalitaire d'un célèbre poète polonais. Le second s'intitule *Moscow-Petushki* de V. Yerofeev, c'est une histoire sati-

destin de solidarité *Robotnik* (le Travailleur).

Quelques semaines auparavant, nous avons publié une lettre ouverte à Scargill, le leader des syndicalistes britanniques. Il y a eu des dissensions au sein de notre groupe à ce propos. Scargill s'est rangé du côté des syndicats communistes en Pologne.

Les membres du groupe ont également mené une guérilla téléphonique et épistolaire. Les journaux officiels s'en sont fait l'écho. En ce qui concerne le mouvement clandestin polonais, celui-ci est constitué par différents groupes et différentes tendances, et le groupe Emmanuel-Goldstein n'en constitue qu'une infime partie. Nous nous devons de saisir l'opportunité que nous offre l'organisation clandestine de Solidarité.

Ce mouvement est composé également de groupes de droite, mais ceux qui le composent ont également de bonnes idées pour combattre le communisme, et notre sympathie ne peut pas être que verbale. La chose la plus importante est de combattre l'ennemi commun, et de ne pas nous quereller entre nous. Nous devons combattre un ennemi commun : le léviathan soviétique, et cela requiert l'unité de tous les combattants. Par rapport aux mouvements d'Europe de l'Est,



rique écrite par un dissident soviétique. Nous avons également traduit *Kronstadt* d'Ida Mett, qui a été tapé sur stencils. La traduction du livre d'Orwell *Hommage à la catalogue libre* est également en cours.

Le 17 juin, les autorités ont effectué de pseudo-élections en Pologne. Notre groupe s'est prononcé pour leur boycott total. Nous avons été soutenu par la décision du T.K.K. et par *Salad*, un magazine dissident, grâce auquel nous avons imprimé 16 000 tracts appelant au boycott de ces élections. Une manifestation en opposition au communisme parlementaire a été organisée, un jour avant les élections. Quelques membres de notre groupe ont uriné sur le monument de Dzierzhynski dans le centre de Varsovie ! Dzierzhynski fut le fondateur de la Tchéka (police secrète bolchevik) en 1922.

En ce qui concerne la publication d'un journal théorique, nous n'avons pas à l'heure actuelle les ressources pour le publier. Nous ne sommes pas suffisamment nombreux dans notre groupe pour assurer une telle publication, et de plus nous ne sommes pas tous intéressés par la politique « pure ». Cependant, nous avons aidé à la parution de l'hebdomadaire clan-

nous pensons que tout ce qui vise à affaiblir le totalitarisme communiste est positif et créatif.

Nous reprenons à notre compte les idées émises lors du 1^{er} congrès de Solidarité dans son *Message aux travailleurs de l'Europe de l'Est*. Nous sommes tous partisans de la Charte 77 en Tchécoslovaquie, des dissidents lithuaniens catholiques, des Estoniens dissidents, des syndicats indépendants polonais. Nous admirons également le mouvement syndical clandestin, le S.M.O.T., et le mouvement des Tatars en Union soviétique.

Il nous est très difficile de juger le mouvement anti-nucléaire de l'Europe de l'Ouest. La propagande communiste l'utilise à ses propres fins. Et nous pensons, comme à l'Ouest, que les S.S.20 sont aussi dangereux que les Pershing et peut-être encore davantage.

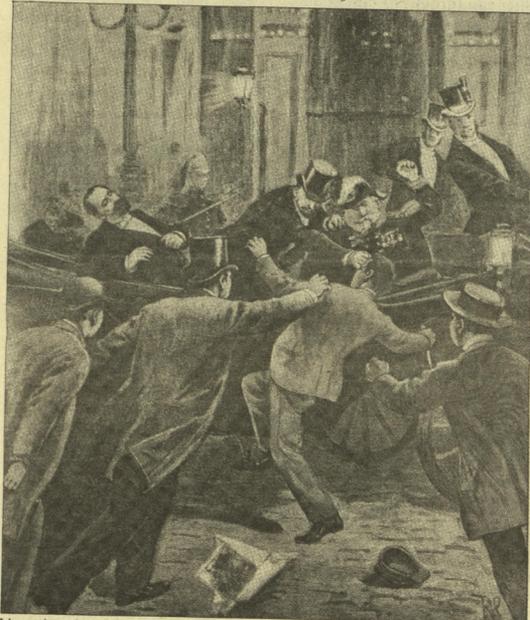
Voici les dernières informations du groupe Emmanuel-Goldstein. Meilleurs vœux à tous les libertaires de l'Ouest. Que la liberté triomphe contre le totalitarisme ! Mettons à bas le léviathan, O'Brien, Tchernenko, Jaruzelski et leurs laquais !

Gr. Emmanuel-Goldstein

ANNIVERSAIRE DES LOIS SCÉLÉRATES

L'année 1984 étant l'année des commémorations, celle du débarquement de Normandie par Mitterrand, celle du centenaire des lois sur le syndicalisme transformé par certains en « centenaire du syndicalisme » — par les syndicats réformistes —, fêtons à notre tour les 90 ans des « lois scélérates ».

En juillet 1894, le président Sadi Carnot trépane sous les coups de poignard d'un jeune ouvrier boulanger, Caserio. Dans la même période, de nombreuses feuilles anarchistes appellent à la guerre sociale contre la bourgeoisie ; que les prolétaires, plutôt que de mourir de faim ou de tuberculose dans les ghettos ouvriers ou sous les balles des militaires pendant les grèves, usent de la propagande par le fait, de la bombe et du couteau.



L'assassinat du président Sadi Carnot selon « Le Petit Journal ».

La bourgeoisie utilise tout son arsenal répressif et de propagande pour discréditer et détruire le mouvement libertaire. Profitant de l'exaspération de l'opinion publique, suite aux attentats de Ravachol, Vaillant et compagnie, elle décide de porter un coup décisif. Ainsi naquit la loi du 28 juillet 1894, ayant pour objet de réprimer les menées anarchistes, assimilant l'anarchisme au terrorisme.

En 1905, à l'heure où Gaston Couté poétisait dans *Le Libertaire* sur les « chaussures à clous », M. Cochet de Savigny, officier supérieur de gendarmerie et M. Perreve, ancien procureur et juge, réalisaient le *Formulaire général des procès-verbaux à l'usage de la gendarmerie*.

Cet ouvrage, où l'on apprend que « le gendarme est la dernière et indispensable limite qui nous sépare du désordre (...) C'est un courageux et estimable soldat qui combat sur le seuil du foyer domestique les ennemis intérieurs qui pillent et tuent à coup sûr », a pour but d'aider ces braves pandores à écrire leurs procès-verbaux.

En même temps, il nous donne un exemple merveilleux de l'utilisation des lois scélérates.

On trouve donc au chapitre « Délits » :

ANARCHIE

Procès-verbal constatant l'arrestation de C..., âgé de vingt-huit ans, né à Bruxelles, sans profession, demeurant à...

Ce jour d'hui, vingt-neuf mars mil neuf cent cinq, à quatre heures du soir,

Nous soussignés, J... et K..., gendarmes à pied à résidence de..., revêtus de notre uniforme et conformément aux ordres de nos chefs,

le café désigné et nous avons vu quatre soldats du 165^e attablés en face d'un individu qui leur causait en leur montrant des feuilles imprimées. A notre vue, les soldats ont jeté les feuilles sur la table ; nous avons de suite vu qu'il s'agissait de propagande anarchiste ; alors, sur notre interpellation, le soldat M... nous a dit :

« Ce monsieur, que nous voyons pour la première fois, est venu tout à l'heure nous demander la permission de s'asseoir à notre table et de trinquer avec nous ; puis, il a fait venir deux litres de vin, que nous avons bu ensemble. Il s'est mis à nous dire du mal du métier militaire et des chefs, en traitant les officiers de vauriens, etc. ; il nous a invités ensuite à ne plus obéir, à nous mettre avec les grévistes, à tirer sur ceux qui nous commandent, à ne pas marcher si la guerre avait lieu, parce que tous les peuples étaient frères. Il nous a remis à chacun une de ces brochures. Signé : M... »

Les soldats N..., O..., P..., tous du 165^e, nous ont fait chacun une déclaration semblable à celle de M... qui précède et ont signé.

Signé : N..., O..., P...

Nous avons ensuite interpellé l'individu en question qui nous a déclaré :

« Je me nomme C..., âgé de vingt-huit ans, né le cinq août mil huit cent soixante dix-sept, à Bruxelles (Belgique), fils de Paul et de Marguerite C... Je n'ai pas de profession, ni de domicile fixe. J'ai adopté la devise : Ni dieu ni maître, c'est là ma religion et je la propage. C'est tout ce que j'ai à vous dire. »

Nous avons déclaré à C... que nous l'arrêtons pour propagande anarchiste ; puis nous l'avons fouillé et l'avons trouvé porteur d'un revolver chargé et de cinquante petites brochures ayant pour titre : La rénovation de la société et le bonheur des peuples.

Nous avons saisi ces brochures et le revolver, pour être déposés au greffe du tribunal, puis nous avons conduit C... devant M. le procureur de la République qui l'a fait écrouer.

En foi de quoi, nous avons rédigé le présent procès-verbal en double expédition, la première à monsieur le procureur de la République et l'autre au lieutenant commandant de gendarmerie de l'arrondissement, conformément à l'article 298 du décret du 20 mai 1903.

Fait et clos à..., le vingt-neuf mars mil neuf cent cinq.

C'était il y a quatre-vingt-dix ans. Après un grand succès, des années 1890 à 1920, cette loi s'est endormie dans les tiroirs de quelques juristes.

Mais attention, ce genre de textes ne jaunit pas. Il attend... Un jour peut-être, un nouveau président à poigne, élu très démocratiquement, décidé à extirper la « gangrène libertaire », redonnera très légalement une nouvelle jeunesse à la loi du 29 juillet 1894.

Gr. Fresnes-Antony

LOI DU 28 JUILLET 1894 AYANT POUR OBJET DE RÉPRIMER LES MENÉES ANARCHISTES

Article 1^{er}

Les infractions prévues par les articles 24, paragraphes 1 et 3, et 25 de la loi du 28 juillet 1881, modifiés par la loi du 12 décembre 1893, sont déferées aux tribunaux de police correctionnelle lorsque ces infractions ont pour but un acte de propagande anarchiste.

Article 2^e

Sera déferé aux tribunaux de police correctionnelle et puni d'un emprisonnement de trois mois à deux ans et d'une amende de 100 à 2 000 francs, tout individu qui, en dehors des cas visés par l'article précédent, sera convaincu d'avoir, dans un but de propagande anarchiste :

— 1^o. Soit par provocation, soit par apologie des faits spécifiés auxdits articles, incité une ou plusieurs personnes à commettre soit un vol, soit les crimes de meurtre, de pillage, d'incendie, soit les crimes punis par l'article 435 du Code Pénal ; — 2^o. ou adressé une provocation à des militaires des armées de terre ou de mer, dans le but de les détourner de leurs devoirs militaires et de l'obéissance qu'ils doivent à leurs chefs dans ce qu'ils leur commandent pour l'exécution des lois et règlements militaires et la défense de la Constitution républicaine.

Les pénalités prévues au paragraphe 1 seront applicables même dans le cas où la provocation adressée à des militaires des armées de terre ou de mer n'aurait pas le caractère d'un acte de propagande anarchiste ; mais dans ce cas, la pénalité accessoire de la relégation édictée par l'article 3 de la présente loi ne pourra être prononcée.

La condamnation ne pourra être prononcée sur l'unique déclaration d'une personne affirmant avoir été l'objet des incitations ci-dessus spécifiées, si cette déclaration n'est pas corroborée par un ensemble de charges démontrant la culpabilité et expressément visées dans le jugement de condamnation.

Article 3^e

La peine accessoire de la relégation pourra être prononcée contre les individus condamnés en vertu des articles 1^{er} et 2^e de la présente loi à une peine supérieure à une année d'emprisonnement et ayant encouru, dans une période de moins de dix ans, soit une condamnation à plus de trois mois d'emprisonnement pour les faits spécifiés auxdits articles, soit une condamnation à la peine des travaux forcés, de la réclusion ou de plus de trois mois d'emprisonnement pour crime ou délit de droit commun.

Article 4^e

Les individus condamnés en vertu de la présente loi seront soumis à l'emprisonnement individuel, sans qu'il puisse résulter de cette mesure une diminution de la durée de la peine.

Les dispositions du présent article seront applicables pour l'exécution de la peine de la réclusion ou de l'emprisonnement prononcée en vertu des lois du 18 décembre 1893 sur les associations de malfaiteurs et détention illégitime d'engins explosifs.

Article 5^e

Dans les cas prévus par la présente loi, et dans tous ceux où le fait incriminé a un caractère anarchiste, les cours et tribunaux pourront interdire, en tout ou en partie, la reproduction des débats, en tant que cette reproduction pourrait présenter un danger pour l'ordre public. Toute infraction à cette défense sera poursuivie conformément aux prescriptions des articles 42, 43, 44 et 49 de la loi du 29 juillet 1881, et sera punie d'un emprisonnement de six jours à un mois et d'une amende de 1 000 à 10 000 francs. Sera poursuivie dans les mêmes conditions et passible des mêmes peines, toute publication ou divulgation, dans les cas prévus au paragraphe 1^{er} du présent article, de documents ou actes de procédure spécifiés à l'article 38 de la loi du 29 juillet 1881.

Article 6^e

Les dispositions de l'article 463 du Code Pénal sont applicables à la présente loi.

« L'EFFET LE PEN »

DE E. PLENEL ET A. ROLLAT

« **N**OUS sommes prêts à prendre les armes pour empêcher la destruction de la France. » Ça c'est Le Pen qui l'a déclaré, le pire c'est qu'il a été pris « au pied de la gachette » par des imbéciles qui cherchaient leurs têtes de Turcs.

En relativisant le problème, Le Pen gagne du terrain, ouvertement ou non : Chirac ne jouait-il pas avec lui à « plus facho que moi, tu meurs » ? L'Etat socialiste ne vote-t-il pas des lois anti-immigrés ? Les partis politiques en inscrivant dans leurs discours : l'insécurité, les immigrés, la dénatalité... quelles que soient les réponses qu'ils donnent à ces problèmes, en se plaçant sur le même terrain que

Le Pen, ne font que dérouler un tapis rouge devant lui.

Un livre (1), sorti il y a peu, analyse l'« effet Le Pen ». Composé en grande partie d'articles parus dans *Le Monde*, mais aussi d'extraits de discours et d'articles parus dans la presse fasciste, ce dossier analyse le phénomène, se penche d'une façon assez détaillée sur son électoral, sur son histoire, sur le terrain qui a permis sa naissance.

« Le succès de Le Pen aux élections européennes de juin 1984 était prévisible, disent les auteurs, annoncé tout à la fois par les compromis de ceux qui acceptaient de s'inscrire dans sa logique et par les silences de ceux qu'indisposait et para-

lysait la démagogie de ses arguments. Cette ascension électorale rapide — mars 83 à juin 84 — se confirmera d'autant plus que ces attitudes complètes ou crispées de la classe politique persisteront. » « Le Pen, ajoutent-ils plus loin, pousse jusqu'à son terme la logique de certains discours excessifs de la droite parlementaire. »

Même si ce bouquin aurait pu aller plus loin dans l'analyse critique de ce triste sire, il peut intéresser et, surtout, servir à tous ceux qui luttent contre le racisme et la xénophobie.

Jean-Pierre Levaray

(1) *L'Effet Le Pen*, de Edwy Plenel et Alain Rollat, édité. La Découverte. *Le Monde*, 67 F, en vente à la librairie du Monde libertaire.

« DÉSÈSPÉRÉMENT, LA VIE »

PAR JEAN VASCA

UN homme, scaphandrier du mot, qui depuis vingt ans sculpte son verbe sur vnylle et papier, entre les modes passagères et les actualités à surchauffe vectorielle.

Onze disques, plusieurs livres de poèmes, dans un pays, semble-t-il, de moins en moins inquiet de pasteuriser sa culture et de brader les restes de son

histoire par l'intermédiaire de mauvais marchands. Bref, si ce n'est une lutte, jugeons quand même d'une survie ou d'un espoir en cale sèche.

Jean Vasca, depuis *Rêve ou meurs* (chez R.C.A., mis au pilon, pour le patrimoine : bravo messieurs), me tient à son heure solaire, vers ce tissu abstrait qui fait de l'écriture une émulation.

« A rouler cette basse ouverte depuis quinze ans déjà et quelques rides... », j'en déguste ces pierres, là-bas, et des villages, d'autre silence.

Désespérement, la vie, nouveau disque, nouvelle formule, puisqu'il s'agit d'une auto-production ; ce qui laisse présager une autre structure, un autre moyen d'affronter la « crise » et de se préserver du bon vouloir des multinationales. Reste à trouver un circuit de distribution approprié. Ça vient... ! Si le titre de l'album tend à vous arrêter sur le premier mot, n'en restez pas là. Textes et musiques dégagent une fraîcheur, un goût de matinée, à la bouche ; un sens peut-être moins lyrique, mais l'essentiel est là, plus présent que jamais. Une cuvée où le filigrane en images se dispense d'analyses. Dix chansons majeures. Ne les ratez pas. A vous...

René Pic

« MONTRÉAL ARGENTIN »

PAR CLIPSTRIO

LAURENCE Méllanec accompagne Bernard Meulien pour ses spectacles « Tristan Corbières », comme elle a voyagé avec Glenmor pendant cinq ans. Pianiste de choc et voix à donner le frisson, elle chante à présent dans la formation du Clipstrio, composée de C. Moricet (basse) et F. Cardon (guitare).

Leur disque a obtenu le prix Sacem 84 et ils préparent un 33 T. Si ce dernier est de la même veine — ce qui ne fait aucun doute —, ça va faire du bruit dans la mare à crinrin. A suivre attentivement... La chanson vit un nouveau carrefour et la qualité est bien là, reste à savoir quand elle aura les moyens de balayer la médiocrité tentaculaire dont nous abreuvons les services publics (sous prétexte de sondage). Alors là je roucoule, voilà mon œuf : « Montréal argentin ».

René Pic

« IDÉES NOIRES »

DE FRANQUIN

— Les *Idées noires* de Franquin, tome 2, vous avez quelque chose à en dire ?

— C'est « franquinesque » !

— Ben, vous appelez ça une note de lecture ?

— Tout le monde connaît Franquin, rontudju !

— Tout de même, vous pourriez faire un effort !

— Aaaaaatcha ! Ben, le tome 2, il est format italien, c'est-à-dire 21 x 16 centimètres, et il a 43 pages, noir et blanc, comme le tome 1. Ce qui fait presque un franc la page. Ce qui est cher, même pour un « franquin ».

— Monsieur est indigne de lire du Franquin ! Monsieur est un rustre ! Parler en termes aussi vils de l'œuvre de Franquin, pffeu !

— Mais il me fait chier, ce con ! Qu'est-ce que tu veux que je dise de plus ? Que c'est génial, fendard ? Mais tout le monde le sait, ça ! Il veut peut-être que j'y donne le mode d'emploi pour la lecture ?

— Mais les critiques, normalement, ça a toujours un scoop pour ses lecteurs !

— Ben, justement, oui. J'ai la formule du dessin du maestro.

— Fichtre !

— Alors tu prends un creuset que tu remplis de suie, tu enfonces dedans des pétards mexicains, tu recouvres de papier blanc, Canson ou Staedler, comme tu veux tu choises, tu mets le feu aux pétards et tu attends dans la pièce à côté. Et pour que la réusite soit complète, ajoutes-y la pierre philosophale.

— Mais c'est Franquin qui l'a !

« By Jove »

(1) « *Idées noires* » de Franquin, tomes 1 et 2, édité. *Fluide glacial*, en vente à la librairie du Monde libertaire.

PROMOTION

Les éditions La Rue vous proposent à des prix réduits les livres dont elles disposent en stock !

« La Rue » : numéros 7, 8, 9, 10, 11, 12, pour 30 F ;

« La Rue » : numéros 13, 15, 16, 17, 18, pour 40 F ;

« La Rue » : numéros 19, 21, 22, 23, 24, pour 60 F ;

« La Rue » : numéros 25, 26, 27, 28, 29 (plus une brochure), pour 80 F.

Ces promotions sont d'ores et déjà disponibles à la librairie du Monde libertaire, 145, rue Amelot, 75011 Paris. Et cela jusqu'à fin décembre 84.

Gr. Louise-Michel

PROGRAMMES DE RADIO-LIBERTAIRE

• Jeudi 13 décembre :

« Attention fragile » (10 h à 12 h) : Jacques Forton de l'A.U.I. à propos de l'aide d'urgence aux pays sous-développés.

« Epsilon » (16 h à 18 h) : que se passe-t-il sous les drapeaux des armées du monde ?

« Si vis pacem » (18 h à 19 h) : présentation des livres disponibles à l'U.P.F. ; (20 h à 22 h) : le point sur le congrès de l'Union pacifiste de France, interventions des auditeurs sur la paix et le désarmement.

• Vendredi 14 décembre :

« L'Invité quotidien » (20 h à 22 h) : l'Union rationaliste précisera son attitude devant la science.

• Samedi 15 décembre :

« Chronique syndicale » (12 h à 14 h) : le conflit chez Bella (fabrication de poupées) et les suppressions d'emplois à la S.N.C.F.

• Dimanche 16 décembre :

« Folk à lier » (12 h à 14 h) : spéciale vielle, avec Jean-Luc Gueneau (groupes Fubu et Maluzerne).

« Prisons » (16 h à 18 h) : J. Lapeyrie (les luttes en prison) et Etienne Bloch (le « plan de 5 ans »).

« La fiancée de M. Spock » (18 h à 20 h) : en quoi le Père Noël est pernicieux et pourquoi peut-on le comparer à un E.T. punk.

REDIFFUSION

L'émission du samedi 1^{er} décembre, à propos de « Sacco et Vanzetti » de Ronald Creagh, ayant été perturbée par une panne d'émetteur de Radio-Libertaire, sera à nouveau programmée samedi 15 décembre, de 11 h à 12 h.

« ROCKING SILVER »

D'ÉRIK CLAUSEN

ANCIEN ouvrier, E. Clausen passe derrière la caméra pour *Casablanca Cirkus*, un film sur l'errance de deux saltimbanques. Puis ce sera *Felix*, sur la solitude et l'isolement des personnes âgées. Très connu au Danemark dont il est originaire, E. Clausen propose aujourd'hui *Rocking Silver*, une évocation du rock et de son influence sur la génération des sixties.

Petit retour en arrière... 1956, les chars soviétiques envahissent Budapest, tandis que la jeunesse européenne découvre le rock'n'roll. C'est à cette époque que quatre Danois décident de monter un groupe, dans le style « Chaussettes noires », « Pénitents », et autres « Chats sauvages ».

Avec le temps... 1983, l'ancien guitariste du groupe est devenu docker dans le port de Copenhague. La mort d'un copain, lors d'un piquet de

grève, le pousse à tout plaquer : travail, famille, etc. Il part à la recherche des autres membres du groupe, pour tenter de mener à nouveau la vie d'artiste.

Combinant à la fois le réalisme social et le conte de fées, E. Clausen, par ailleurs doté d'un solide humour, nous montre que la fuite dans le passé n'est pas exempte de désillusions et que si l'impossible est encore réalisable, il faut en payer le prix.

A noter que la sortie de ce film, distribué hors des circuits habituels, est due à *Imagine* (1), un lieu de rencontre et d'échanges audiovisuels où de jeunes réalisateurs, le plus souvent étrangers, peuvent enfin trouver un public.

Jean-Marie « Contre-Champ »

(1) *Imagine*, 5, rue Claude-Tillier, 75012 Paris (tél. : 356.19.39).

« AMERIKA, RAPPORT DE CLASSE »

de j.-M. STRAUB

Lex-insoumis J.-M. Straub est un cinéaste d'approche difficile, volontairement d'ailleurs. Aujourd'hui, il tente une adaptation de l'« Amérique » de Kafka. Ce livre, inachevé et fragmentaire, était parfois peu clair dans sa critique de la société américaine. C'est pourtant sur cet aspect du roman qu'a choisi d'insister Straub. Démarche périlleuse !

Desservi par une diction monotone et l'absence d'action, le film laisse une impression d'échec verbeux. Combien de fois faudra-t-il répéter qu'un discours « intello-chiant » annule toute intention subversive ? Malgré le message, ce genre de démarche élitiste est en fait profondément réactionnaire.

Yves (C.L.E.)

BIENTÔT LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE ! UN CADEAU ATTENDU DE TOUS VOS AMIS : L'ABONNEMENT AUX ÉDITIONS DU MONDE LIBERTAIRE.

QUELLES CHANCES POUR CREUSOT-LOIRE ?

V A-t-on reparti à zéro à Creusot-Loire ? « C'est la dernière chance, l'entreprise est au bout du rouleau ! », proclamaient en chœur, il y a deux mois, le gouvernement, les élus socialistes et les syndicats (C.F.D.T., F.O. et C.G.C.) signataires du protocole « social » destiné à faire avaler le plan de reprise d'Usinor-Framatome. La C.F.D.T. parlait même d'une « double victoire » industrielle et sociale...

Rappelons que ce plan prévoyait 2 600 suppressions d'emplois, dont plus d'un millier de licenciements par l'application d'une nouvelle mouture — moins favorable — de la convention sociale de la sidérurgie. Mille trois cents salariés devaient « bénéficier » d'une action de formation. Pour quoi faire ? Pour travailler où ? Le mystère n'est toujours pas éclairci !...

Voici qu'Edith Cresson, ministre du Redéploiement industriel annonce la couleur. Elle vient de déclarer que les propositions conjointes d'Usinor et Framatome constituaient le

seul plan industriel valable et « que l'affaire dépendait maintenant des juges consulaires, mais que ceux-ci n'aidaient pas nécessairement le gouvernement ». Ce qui signifie, en clair, que celui-ci ne veut pas porter le chapeau et qu'il dégage sa responsabilité en cas de rejet du plan par le tribunal de commerce. Un refus qui, selon certaines informations, apparaît de plus en plus probable.

Edith Pilate ?

Edith a d'ailleurs profité de l'occasion pour expliquer en substance que l'heure des grands investissements était révolue et que c'est « sur le tissu des P.M.E. des régions que repose l'avenir de nos exportations et les créations d'emplois ». Une façon de dire, semble-t-il, que Creusot-Loire, après tout, elle s'en fout...

Il existe un second projet établi par Robleu, expert comptable de Creusot-Loire. Cette solution qui prévoit « seulement » 1 700 suppressions d'emplois est appuyée par une par-

tie de l'encadrement et par la C.G.T. Elle n'a, paraît-il, aucune chance d'être prise en considération par le tribunal de commerce de Paris dont les juges sont accusés par la centrale de Krasucki d'être liés au groupe Schneider.

Reste le plan de l'actuel administration Laffont qui est généralement présenté comme inspiré par l'ancien P.-D.G. Pineau-Valencienne : la liquidation de biens permettrait au groupe Schneider de récupérer les secteurs les plus juteux en gommant une grande partie des dettes. L'Huma affirme même que le baron Empain est revenu rôder au Creusot.

Quant à la C.G.T., sa « consultation démocratique » dirigée contre le plan Usinor-Framatome n'a pas été un succès (avec seulement 50,5% des voix sur 77% de votants) et elle n'a eu aucune suite. Puis la C.G.T. s'est « battue » sur le plan juridique en récusant le président du tribunal de commerce. Comme c'était prévisible, elle a été déboutée. Alors elle vient de sortir une dernière

arme : une grande campagne de pétitions.

Fabriquons... comme la lune

Des milliers de cartes postales sont adressées à Fabius pour exiger « une solution correspondant à l'intérêt national ». Toute la propagande de la C.G.T. — comme celle du Parti communiste, évidemment — se déroule sous les plis du drapeau tricolore. Nous en avons l'habitude, mais cela donne parfois parfois des résultats curieux. Ainsi, un bulletin *Spécial Creusot-Loire*, édité par les Fédérations des Métaux et du Livre accuse Fabius et Edith Cresson d'être des capitulards qui livrent à l'étranger des secteurs de pointes, comme la filiale de Nantes fabriquant des rotatives et reprise par la société Rockwell (1).

Dans la même feuille est brossé un mirifique tableau de Creusot-Loire présenté comme un « groupe de dimension internationale qui pèse dans le monde entier par ses réa-

lisations ». On y apprend également que « Creusot-Loire c'est aussi : une groupe de dimension internationale capable de s'appuyer sur les programmes nationaux pour conquérir les marchés à l'exportation. Avec Creusot-Loire, la France est présente sur tous les marchés mondiaux tant dans les pays industrialisés que dans les pays en voie de développement ». Pour plus de précisions, il aurait fallu ajouter que Creusot-Loire a implanter des usines dans des pays où la main d'œuvre est bon marché, par exemple le Mexique, le Brésil, l'Irak, les Philippines, etc.

Si nous comprenons bien, pour la C.G.T., les multinationales c'est chouette... à condition qu'elles soient françaises !

Sébastien Basson

(1) Pour nous, ce qui est scandaleux c'est que les entreprises soient aux mains des capitalistes, qu'ils soient belges comme Empain, français comme Schneider et de Wendel, ou américains comme Rockwell !...

QUEL DROIT D'ASILE ?

Le droit d'asile, contrairement à ce qu'on a pu entendre, ces derniers temps, est une institution ancêtre très profondément dans la tradition française. Il découle directement des principes révolutionnaires de 1789, et la Constitution de 1793 (art. 13) avait établi des prescriptions formelles qui disaient : « Toute personne menacée parce qu'elle a milité pour la liberté doit être accueillie en France, et ce droit n'est pas réservé aux tyrans ».

Ce droit a été repris lors de la Constitution de 1948, reprenant pratiquement les mêmes dispositions : « Tout homme persécuté en raison de son action en faveur de la liberté a le droit d'asile sur les territoires de la République » ; le préambule de la Constitution de 1958 a repris les dispositions de cette dernière.

La Convention de Genève, établie au lendemain de la Seconde Guerre mondiale a également essayé d'établir un statut des réfugiés.

Dans cette Convention de Genève, trois grandes idées-force :

- Elle essaie de définir ce qu'est un réfugié : « Toute personne qui, avec raison, a la crainte d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un groupe social ou de ses opinions politiques. »

- Lorsque que quelqu'un a obtenu un statut de réfugié politique et si la situation du pays dont il est originaire se modifie, ou si une dictature se démocratise — situation de l'Espagne —, et qu'il continue à avoir des craintes légitimes quant à sa sécurité s'il retourne dans son pays d'origine, doit conserver le statut de réfugié politique.

- Les personnes qui arrivent dans un pays où elles ne sont pas en situation régulière du

point de vue administratif ne doivent pas être inquiétées au plan pénal, tant que leur situation administrative n'a pas été examinée. Ce qui signifie qu'une personne, arrivant en France et prétendant à tort ou à raison être réfugiée politique, ne doit pas être jugée et éventuellement renvoyée ou expulsée tant que sa revendication politique n'a pas été examinée.

Si pas de statut...

On a créé pour appliquer la Convention de Genève l'Office français des réfugiés apatrides, l'O.F.R.A.

Les décisions de l'O.F.R.A. ont valeur juridictionnelle et déterminent si quelqu'un est ou n'est pas réfugié politique.

L'O.F.R.A. a un délai de quatre mois pour statuer sur la demande qui lui est faite, si au bout de ce délai, il n'y a pas de réponse, il faut en déduire que la réponse est forcément négative — cas prévu dans les textes. A partir de la réponse explicite ou implicite, l'intéressé a un délai d'un mois pour saisir une commission qui dépend en partie du Conseil d'Etat — des conseillers d'Etat siègent dans cette juridiction d'appel — qui devra examiner à nouveau la demande de réfugié politique.

L'O.F.R.A. est une institution actuellement débordée de demandes, à un point tel que bon nombre de décisions ne sont pas prises explicitement, mais implicitement car il n'a pas le temps d'examiner toutes les demandes. Il est d'usage que, conformément à la Convention de Genève, quand quelqu'un dépose une demande de réfugié politique, on lui délivre un récépissé qui lui permet de rester provisoirement sur le territoire français et d'y travailler.

Du fait de l'encadrement de l'O.F.R.A., les récipissés ne sont pas toujours délivrés à ceux qui font la demande du statut de réfugié politique ; il y a donc là une situation choquante. Des personnes, qui sont sur le territoire français, n'ont pas la possibilité de justifier qu'ils ont bien effectué les démarches pour obtenir un statut de réfugié. C'est le mutisme total de la part de l'administration et cela crée des problèmes graves aux réfugiés.

La tendance de l'O.F.R.A. est d'accueillir d'une manière large les demandes qui parviennent des pays de l'Est (U.R.S.S., Pologne, etc.) et ces réfugiés obtiennent facilement un statut. De même pour les réfugiés des dictatures d'Amérique latine qui n'ont pas trop de difficultés pour en obtenir un.

...l'extradition

Lorsqu'un pays demande l'extradition de quelqu'un, la Chambre d'accusation du lieu où est détenu le ressortissant doit émettre un avis. Cet avis est défavorable ou non. Dans le premier cas, il lie le gouvernement car le Premier Ministre qui prend la décision d'extrader ne peut le faire contre l'avis de la Chambre.

En revanche, si la Chambre d'accusation émet un avis favorable, le Premier Ministre est libre soit de suivre cet avis, soit d'émettre un avis contraire, donc de refuser l'extradition.

Les décisions de la Chambre d'accusation peuvent faire l'objet d'un recours devant la Cour de cassation, et celle du Premier Ministre devant le Conseil d'Etat. Ces recours ne sont pas légalement suspensifs.

Geneviève
F.A./Sud-Aveyron

SOLIDARITÉ AVEC ENRICO FEDELE

UNE centaine de militants libertaires se sont rassemblés jeudi 6 décembre pendant une heure place de la Bastille. Cette action visait à sensibiliser l'opinion sur le sort d'Enrico Fedele, militant anarchiste menacé d'extradition et incarcéré depuis le 16 juillet 84 à Dijon. Rappelons que les autorités italiennes le réclame pour « participation à association subversive, tentative d'insurrection armée contre l'Etat, tentative de guerre civile avec constitution de bande armée ».

La justice française n'a retenu contre Enrico que l'accusation de « vol à main armée », jugeant vraisemblablement mineurs les autres chefs d'accusation. En-

rico est recherché suite aux déclarations d'un repent. D'autre part, la Compagnie italienne de tourisme a été victime d'un attentat : deux militants ont jeté dans l'agence des rats de laboratoire, en revendiquant ainsi leur acte : « Les rats militants peuvent-ils être inculpés de péché de droit commun et être extradés ou expulsés ? » afin de secouer l'apathie générale sur la question du droit d'asile.

Giovanni di Guiseppe, un autre Italien qui, lui aussi, est également menacé d'extradition, est en grève de la faim depuis le 22 novembre 1984. Deux Allemands, Martina Blick et Peter Schoenwies, sont dans le même cas.

G.D.



Manifestation pour Fedele à Paris.